



LE DEVOIR

« Peur d'une nouvelle attaque? À quoi ça sert? »

Les Américains bravent la « menace terroriste » et célèbrent le 4 juillet

MARION PIEKAREC

CORRESPONDANTE DU DEVOIR

New York — «Amusez-vous et laissez l'inquiétude aux autorités», avait demandé le maire de New York à la population new-yorkaise. Celle-ci a bien obéi. «Peur d'une nouvelle attaque terroriste? À quoi ça sert?», demandait Mark. «On ne peut pas vivre dans la peur. Si on arrête de vivre, les terroristes auront gagné», disait Elisa, un refrain souvent entendu. Comme la jeune fille, qui avait bien l'intention d'aller admirer les feux d'artifice au bord de l'East River, 95 % des Américains et 92 % des New-Yorkais affirmaient ne pas avoir l'intention d'annuler leur programme du 4 juillet. Et ce, malgré leurs propres craintes: 45 % des Américains estimaient que de nouvelles attaques étaient probables en cette longue fin de semaine et malgré les avertissements du département d'Etat américain. Le niveau de l'alerte: jaune, c'est-à-dire élevé. Pas plus, car les renseignements recueillis par le FBI étaient bien trop imprécis. «Aucune menace crédible ou spécifique», rien sur la nature de la cible, les moyens employés ou la date choisie, ont reconnu les autorités fédérales. Il s'agissait surtout de mettre tout le monde sur un pied d'alerte. Et à New York, c'était particulièrement visible: 4000 policiers, dont 1600 en civil, étaient déployés à New York. 2000 soldats de la Garde nationale surveillaient les ponts, tunnels et autres points stratégiques. L'espace aérien au-dessus de Manhattan a été fermé de 15h à minuit.

en civil, étaient déployés. 2000 soldats de la Garde nationale surveillaient les ponts, tunnels et autres points stratégiques. L'espace aérien au-dessus de Manhattan a été fermé de 15h à minuit, laissant le ciel ouvert aux seuls avions militaires de surveillance.

Egalement déployés: des escouades de chiens dressés à détecter les matières explosives ainsi que des policiers équipés de détecteurs de matières radioactives et de combinaisons spéciales en cas d'attaques bioterroristes.

Ces mesures signifiaient aussi autre chose: la fête ne serait pas pour tout le monde. Selon Ghazi Khankan, directeur du Council on American-Islamic Relations à New York, les Arabo-Américains envisageaient en effet d'éviter les événements publics de peur de se faire arrêter par des policiers trop zélés.

En ce 4 juillet, les rues de New York étaient désertes, beaucoup de ses habitants ayant profité de la fin de semaine de quatre jours pour fuir la canicule et retrouver la fraîcheur de leur résidence secondaire au Massachusetts ou au New Hampshire. Seuls restaient les touristes, amassés aux endroits les plus touristiques: Times Square, Empire State Building, Battery Park (où se déroulait un concert de Winton Marsalis et du Lincoln Center Jazz Orchestra) et, bien sûr, Ground Zero, devenu une destination de choix.

Peu avant 15h hier, on a appris qu'un tireur fou avait tiré sur la foule à l'aéroport

VOIR PAGE A 8: PEUR

592 000 nouveaux emplois au Québec d'ici 2005

Le départ à la retraite des baby-boomers permettra la création de 57% des nouveaux postes

VALÉRIE DUFOUR

LE DEVOIR

Le marché du travail brillera de tous ses feux au cours des trois prochaines années dans la province. D'ici 2005, le gouvernement québécois prévoit l'ouverture de 592 000 postes dans une foule de secteurs de l'économie.

«Il y a de l'espoir pour à peu près toute personne qui souhaite entrer sur le marché du travail», a résumé la ministre déléguée à l'Emploi, Agnès Maltais. La ministre présentait aux médias hier matin les faits saillants de la publication *Le marché du travail au Québec - Perspectives professionnelles 2001-2005*.

Cette poussée de la demande de main-d'œuvre s'explique en bonne partie par les départs des baby-boomers à la retraite. Ainsi, 57 % des nouveaux postes (soit 338 000) à combler seront directement imputables au roulement de personnel. Le reste découlera de la croissance économique.

«Ces chiffres me semblent très réalistes et correspondent à nos prévisions à moyen terme», indique Hélène Bégin, économiste au Mouvement Desjardins. «La croissance de la population de 65 ans et plus est plus rapide que celle des 20 à 64 ans. On parle de 2 % contre 1 %. Dans ce contexte, les départs à la retraite vont provoquer d'énormes besoins.»

Le document rendu public par la ministre prévoit des demandes pressantes dans les secteurs des sciences appliquées, de la santé, des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique, des communications et du multimédia. Bonnes nouvelles donc pour les jeunes et pour les chercheurs d'emploi.

«Ce qui est intéressant, c'est que le marché de l'emploi

VOIR PAGE A 8: EMPLOIS

Dons d'organes: le Québec fait piètre figure

ISABELLE PARÉ

LE DEVOIR

Le petit Émile, sauvé *in extremis* par une greffe après quatre mois et demi d'attente, a eu de la chance. Beaucoup de chance. Le Québec fait toujours piètre figure en matière de dons d'organes, avec une proportion de donateurs deux fois moindre que dans certains États américains. Encore aujourd'hui, une cinquantaine de Québécois, dont plusieurs enfants, meurent chaque année en attente d'un organe.

Ce n'est pas que les Québécois soient insensibles au don d'organes. Au contraire. Près de 80 % d'entre eux se disent prêts à faire don de leurs organes en cas de décès. C'est plutôt l'organisation hospitalière qui fait défaut au Québec.

Alors que le taux de donateurs par million d'habitants oscille entre 20 et 30 aux États-Unis, il n'est que de 18,7 au Québec. Au Canada, il dépasse à peine 14

VOIR PAGE A 8: ORGANES

INDEX

Annonces.....	A 4	Jazz.....	B 7
Avis publics..	B 2	Monde.....	A 5
Bourse.....	B 4	Mots croisés..	A 4
Cinéma.....	B 8	Météo.....	A 4
Économie.....	B 5	C'est la vie.....	B 1
Éditorial.....	A 6	Sports.....	B 6
Idées.....	A 7	Télévision.....	B 6

Sur fond de notes bleues

Son rayonnement mondial et des critiques élogieuses ont permis au Festival international de jazz de Montréal de soutenir sa croissance



Grâce à l'argent du public et à celui du privé, le Festival international de jazz de Montréal s'est forgé un budget annuel de 16 millions de dollars. Avec un potentiel d'attraction autopromu de 1,7 million de visiteurs, son rayonnement mondial et des critiques élogieuses, la grande fête urbaine qui se déroule sur fond de notes bleues réussit à soutenir sa croissance.

BRIAN MYLES

LE DEVOIR

Le pneumatique de la Petite École du jazz a rendu l'âme l'an dernier, déclenchant ainsi une vaste opération de modernisation du jardin pour chérubins sis sur l'esplanade de la Place des Arts. Un nouveau parc, un grand carré de sable et deux fois plus de maquilleuses attendent cette année les ti-z'enfants, gracieuseté du gouvernement de Sa Majesté. Pour avoir le droit de planter son drapeau sur le «Parc musical du Canada», Ottawa a versé une commandite de quelque 400 000 \$ au festival.

VOIR PAGE A 8: JAZZ

■ Les entrevues et les critiques en page B 7

Orphelins de Duplessis

Mandats d'arrestation contre deux anciens employés de Mont-Providence

CLAIRANDRÉE CAUCHY

LE DEVOIR

Nouveau rebondissement pour les orphelins de Duplessis: le Mouvement action justice (MAJ) a récemment obtenu des mandats d'arrestation contre deux personnes accusées d'agressions sexuelles sur des orphelins dans les années 50.

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, les deux plaintes criminelles privées déposées par le MAJ en septembre dernier visent Noël Cloutier et Georges Burton, qui travaillaient à l'institut Mont-Providence, devenu l'hôpital Rivière-des-Prairies, à l'époque de la Grande Noirceur.

M. Cloutier est accusé d'attentats à la pudeur, de sodomie et de voies de fait causant des lésions corporelles sur des «orphelins de Duplessis» de 1951 à 1954. L'autre individu, Georges Burton, est aussi accusé

VOIR PAGE A 8: ORPHELINS

C'EST LA VIE!

Tango à gogo

Dimanche soir, à Outremont, on roule les trottoirs pour danser

■ À lire en page B 1

LES ACTUALITÉS

L'entente de «pays tiers sûrs»

Le Canada pourra mieux gérer l'afflux de réfugiés, estime Denis Coderre

Heward Grafftey veut succéder à Joe Clark

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Heward Grafftey, qui a déjà été ministre dans le cabinet de Joe Clark, a annoncé son intention de se porter candidat à la direction du Parti conservateur si les membres n'appuient pas M. Clark lors de l'assemblée annuelle du parti, le mois prochain.

M. Grafftey, qui aura 74 ans le 5 août, donnera une conférence de presse à Ottawa, lundi, pour faire part de ses intentions. «Je ne dis pas à M. Clark de partir mais, si nous n'obtenons pas l'appui de la base, le parti disparaîtra», a déclaré hier M. Grafftey lors d'une entrevue accordée depuis son domicile de la région de Montréal.

Joe Clark, âgé de 63 ans, sera soumis automatiquement à une révision de son leadership à l'assemblée annuelle du Parti conservateur, qui se tiendra à Edmonton du 22 au 25 août.

Le leadership de M. Clark donne lieu à de nombreuses conjectures, surtout depuis l'élection de Stephen Harper comme leader de l'Alliance canadienne en mars et la disparition d'une coalition parlementaire entre les 12 députés conservateurs et une demi-douzaine de membres dissidents de l'Alliance.

Le mois dernier, Harvie Andre, un conseiller de Joe Clark qui a coprésidé sa campagne à la direction en 1998, a déclaré qu'il s'attendait à ce que le chef conservateur annonce son départ avant le congrès du mois d'août. M. Clark a nié cette hypothèse et affirmé vouloir diriger son parti aux prochaines élections fédérales.

M. Grafftey est la première personne à annoncer publiquement son intention de succéder à Joe Clark. De 1958 à 1980, il a été élu à sept reprises dans la circonscription de Brome-Missisquoi; il a été ministre de la Science et de la Technologie dans le bref gouvernement conservateur de 1979, sous Joe Clark. Il est également l'auteur de livres sur la politique fédérale canadienne.

M. Grafftey a souligné hier qu'il avait consulté personnellement plus de 1000 membres du Parti conservateur dans tout le pays et qu'aucun d'eux ne croyait que M. Clark devait rester. «Je lui demande d'avoir le courage de participer à une véritable course à la direction [avec d'autres candidats]», a-t-il ajouté.

Ce n'est pas la première fois que l'ancien député, qui a la réputation d'avoir son franc-parler, réclame le départ de Joe Clark. Mais selon le communiqué qui doit être rendu public lundi, c'est la première fois qu'il propose de le remplacer.

«J'invite les autres membres à faire également part de leurs intentions concernant le leadership avant la rencontre d'Edmonton», indique le communiqué.

Joe Clark, par l'intermédiaire de sa porte-parole, s'est refusé à tout commentaire.

MANON CORNELLIER DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

C'est avant tout pour atténuer la pression sur le système de demande du statut de réfugié que le Canada a voulu conclure une entente avec les États-Unis qui lui permettra d'y retourner les revendicateurs qui se présentent à la frontière.

«Ça va régulariser le système tout en respectant nos obligations internationales et nos objectifs. [...] Si six personnes sur dix arrivent par les États-Unis, si on met en place un système qui peut accueillir de 25 000 à 29 000 réfugiés mais qu'on se retrouve avec 40 à 50 000 demandes, on se retrouve avec un arriéré et des problèmes. [...] On avait besoin de gérer le système de cette entente», a déclaré le ministre fédéral de l'Immigration, Denis Coderre, dans un entretien téléphonique au Devoir hier.

L'entente de «pays tiers sûrs» a été paraphée vendredi dernier et

distribuée hier à quelques organismes et parlementaires pour consultation. Elle exige d'un demandeur d'asile qu'il fasse sa requête dans le pays où il séjourne. À quelques exceptions près, il sera pratiquement impossible à une personne fuyant la persécution d'arriver à la frontière canadienne par voie de terre et d'y faire une demande d'asile. Elle devra le faire aux États-Unis. Et même si ce pays la refuse, elle ne pourra pas se tourner vers le Canada.

Le ministre ne veut pas fermer la frontière. «Ça reste un système qui mise sur la compassion», il souligne que l'entente, dont on ignore la date d'entrée en vigueur, prévoit plusieurs exceptions. Ceux qui ont de la famille au Canada pourront y faire une demande, tout comme les mineurs non accompagnés et les voyageurs munis de visa ou qui n'en ont pas besoin pour entrer au pays. De plus, ajoute-t-il, le ministre pourra soustraire certains deman-

deurs à l'application de l'accord.

L'an dernier, environ 24 000 personnes ont fait une demande de statut de réfugié à un point d'entrée au Canada. De ce nombre, 13 600 environ l'ont fait à la frontière canado-américaine, soit environ 60 %. Cette tendance dure depuis des années.

Membre de la section immigration du Barreau canadien, l'avocat Lorne Waldman rappelle que le système de détermination mis en place en 1989 a été créé «en prenant toujours pour acquis la conclusion d'une entente de «pays tiers sûrs» afin de réduire le nombre de revendicateurs et éviter un arriéré». Les Américains ont longtemps refusé à cause des coûts supplémentaires que cela leur imposerait. Ils cèdent maintenant parce que ça s'inscrit dans leur plan plus large de périmètre de sécurité nord-américain.

M. Waldman est très critique envers cette entente car elle suppose que les deux pays ont des systèmes

identiques. Ce n'est pas le cas. Les Américains ont recours de façon quasi systématique à la détention, n'accordent aucune aide juridique aux demandeurs et aucun accès aux services sociaux. Un réfugié peut craindre que, sans aide juridique, il ne puisse pas faire valoir sa cause et vouloir, par conséquent, demander l'asile au Canada, illustre l'avocat, qui prédit une contestation de l'entente devant les tribunaux.

Pour les groupes de défense des réfugiés, l'entente a un seul but: réduire le nombre de demandes. «Le message est qu'on veut que les réfugiés aillent ailleurs», soutient Janet Dench, directrice du Conseil canadien pour les réfugiés.

Les groupes s'inquiètent aussi des effets pervers de l'entente. Selon le texte préliminaire, toute personne qui aura réussi à franchir la frontière et à se retrouver en territoire canadien pourra faire une demande. Cette nuance risque d'inciter certains individus à en-

trer illégalement au Canada ou à s'en remettre à des passeurs, craint Rivka Augenfeld, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

Selon Mme Augenfeld, plusieurs personnes passent par les États-Unis parce qu'elles n'ont pas d'autres moyens d'atteindre le Canada, les Américains accordant plus volontiers certains visas. Le Canada est déjà reconnu pour ses contrôles plus stricts à l'étranger et les deux pays promettent de collaborer davantage à ce chapitre.

M. Coderre ne croit pas que le Canada s'emploie à verrouiller une porte après l'autre. «C'est un système qui fait l'équilibre entre l'ouverture et la vigilance», soutient-il. Il rappelle que le gouvernement canadien sélectionne aussi des réfugiés à l'étranger et permet aux ressortissants d'une demi-douzaine de pays de faire leur demande d'asile avant même d'avoir fui leur pays.

Visite à Monsieur Scraire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une quinzaine de grévistes de Vidéotron ont occupé les bureaux de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), hier midi, pour demander au p.-d.g. Jean-Claude Scraire d'intervenir dans le conflit qui les oppose à la direction de leur entreprise mère, Quebecor Média, dont la Caisse est actionnaire à hauteur de 45 %. M. Scraire a cependant refusé de rencontrer les syndiqués et une dizaine de policiers les ont escortés pacifiquement jusqu'à l'extérieur. Par ailleurs, Vidéotron a déploré de nouveaux actes de vandalisme contre ses installations dans les régions de Québec et de Montréal. L'entreprise a annoncé qu'elle offrirait une prime de 25 000 \$ à toute personne qui permettrait d'arrêter les vandales.

Vivre à Montréal-Centre, c'est vivre moins longtemps

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Selon Statistique Canada, la «région sociosanitaire» Montréal-Centre présentait, avec 77,9 ans, l'espérance de vie la plus courte en 2000 et en 2001 parmi les centres urbains canadiens.

D'après l'étude publiée hier, cela tient à ce que la région est aussi celle affligée des plus forts taux d'usage quotidien du tabac, d'obésité, d'abus de l'alcool et de stress intense.

À l'opposé, les habitants de Richmond, en Colombie-Britannique, peuvent espérer vivre 81,2 ans, presque trois années de plus que la moyenne canadienne de 78,3 ans. Leur mode de vie est marqué par des taux de tabagisme et d'obésité parmi les plus faibles au pays.

Comparant les régions rurales, le document signale que celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distingue quant aux comportements influant sur la santé.

Ainsi, Madelinots et Gaspésiens sont moins susceptibles d'être obèses, de négliger l'exercice physique et d'abuser de l'alcool que ceux du groupe de régions homologues. Cependant, l'espérance de vie s'y compare à d'autres régions équivalentes, analyse l'agence fédérale.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9117-0365 Québec inc. CAFÉ VORTEX 3880A, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1W 1J7 Dossier: 328-484	1 Restaurant pour vendre	3880A, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1W 1J7
Sotinos John Roditis BRASSERIE BAR ORLY 695, avenue Orly Montréal (Québec) H9P 1G1 Dossier: 378-422	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	695, avenue Orly Montréal (Québec) H9P 1G1
Bocci déli inc. BOCCI DELI INC. 1756, rue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T8 Dossier: 1180-454	Addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans 1 Restaurant pour vendre	1756, rue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T8
9116-3857 Québec inc. BAR SAN REMO 2062, rue Thierry Montréal (Québec) H8N 2N8 Dossier: 1198-639	1 Bar (suite à une session)	2062, rue Thierry Montréal (Québec) H8N 2N8
9110-8191 Québec inc. 1824, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1M1 Dossier: 1273-531	1 Bar avec danse 1 Restaurant pour vendre avec danse	1824, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1M1
9117-9226 Québec inc. CAFÉ DREAMERS 2721, rue Everett Montréal (Québec) H2A 1R8 Dossier: 1322-841	1 Restaurant pour vendre	2721, rue Everett Montréal (Québec) H2A 1R8
9117-2064 Québec inc. MILAN RESTAURANT 5055, avenue Verdun Montréal (Québec) H4G 1N5 Dossier: 1400-720	1 Restaurant pour vendre 1 Bar (suite à une session)	RESTAURANT 5055, avenue Verdun Montréal (Québec) H4G 1N5
9098-1028 Québec inc. RESTAURANT MAMAN GRECQUE 1494, boul. Shevchenko Montréal (Québec) H8N 1P1 Dossier: 182-113	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	1494, boul. Shevchenko Montréal (Québec) H8N 1P1

Québec On prépare l'avenir

Bons d'études

L'ADQ poursuivra sa réflexion

La peur du changement explique la réaction négative des comités de parents, selon la porte-parole adéquiste

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD LE DEVOIR

Si les parents ne sont pas séduits par l'idée des bons d'études, c'est parce qu'ils craignent de mettre de côté un système d'éducation très ancré dans l'histoire politique québécoise, répond l'Action démocratique du Québec aux critiques formulées par la Fédération des comités de parents de la province de Québec.

Consciente du peu d'information dont elle dispose sur le sujet, la formation politique de Mario Dumont compte en outre mettre sur pied cet été un vaste chantier d'analyse auquel contribueront «plusieurs personnes du milieu» pour mieux documenter les impacts d'un système de bons d'études au Québec.

«La réaction des parents était prévisible parce que notre passé politique et le système d'éducation en vigueur sont très présents dans l'esprit des gens», réagissait hier Patricia Saint-Jacques, porte-parole de l'ADQ en matière d'éducation. Mme Saint-Jacques donnait la réplique à la suite des informations publiées par Le Devoir hier, selon lesquelles la Fédération des comités de parents de la province de Québec

(FCPPQ) craint la mise en péril du réseau public dans un contexte de bons d'études, idée prônée par l'ADQ dans son programme.

En vertu du principe des bons d'études, l'État remet directement aux parents un bon — le *school voucher* américain — et leur laisse le choix de l'école, publique ou privée, de quartier ou non. Cette idée fait sursauter non seulement le gouvernement actuel, la Fédération des commissions scolaires et la Centrale des syndicats du Québec mais aussi le groupe représentant les parents, qui n'adhère pas à la publicité adéquate du libre choix des parents, craignant plutôt pour le maintien du réseau public.

«Nous ne sommes pas doctrinaires», précise Mme Saint-Jacques. Il n'est pas question de démanteler le système public. «Pour éviter la fermeture d'écoles en région, que le ministre de l'Éducation évalue à un bassin possible de 400 petites écoles, l'ADQ prévoit un mécanisme de péréquation qui «tiendra compte de la géographie du territoire ainsi que des conditions socioéconomiques de la clientèle étudiante».

Mais un constat s'impose: peu importe la position que l'on occupe, le système des *vouchers* n'a pas fait l'objet de réflexions ni d'analyses très profondes au Québec, tant à l'ADQ qu'au ministère

de l'Éducation, ni encore chez les enseignants et les commissions scolaires. Mais tous promettent de s'y atteler sous peu.

«On n'a encore rien chiffré», concède Mme Saint-Jacques, qui ajoute que le projet devra être «balisé encore davantage». «Nous sommes en train de le documenter encore plus, nous ne sommes pas allés indiquer au millimètre près ce qu'on souhaitait faire, mais nous serons à l'écoute», ajoute l'enseignante, évoquant ce comité qui doit analyser plus à fond cet été les impacts possibles d'un système de bons d'études au Québec.

Si l'intention de l'ADQ n'est pas de reproduire le modèle anglo-saxon mais plutôt d'en «tenir compte», Mme Saint-Jacques explique qu'il y aura certainement, parmi les membres du comité formé cet été, «des spécialistes de la didactique et des gens qui sont en contact avec les États-Unis».

La Fédération étudiante collégiale du Québec s'est ajoutée hier au concert de protestations qui s'élève à l'endroit d'un système de bons d'études vanté par l'ADQ. «Pour nous, l'argument du libre choix ne tient pas parce que l'accès à l'éducation est inéquitable en région, nous semblerait en péril», a commenté Karoline Boucher, présidente de la FECQ.

De sans-logis à mal-logés

LE DEVOIR

Le critique de l'opposition municipale en matière d'habitation, Ivon Le Duc, a sévèrement critiqué hier la réaction de l'administration Tremblay à la crise du logement. C'est épouvantable de parquer les gens «comme du bétail dans un gymnase mal aéré», a-t-il déclaré.

A son avis, la Ville a improvisé une réaction à la crise au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes en faisant construire des logements sociaux, abordables ou coopératifs.

M. Le Duc, aussi président de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, a souligné qu'en dépit des promesses du maire, aucun logement social n'a été construit sur le territoire de la ville depuis huit mois. Selon lui, cette situation s'explique notamment pas les délais indus en matière d'attribution des fonds destinés à la construction. «Lorsqu'il s'agit de faire des gestes concrets, l'administration est absente», a-t-il conclu.

EN BREF

Quelle honte!

(PC) — Après cinq mois d'enquête, 29 étudiants de troisième année de l'école de génie de l'Université Carleton, à Ottawa, ont été reconnus coupables d'avoir copié et se sont fait accorder la note zéro. La plupart avaient plagié des textes trouvés sur Internet. La punition fait en sorte que 25 des 29 étudiants ne passeront pas le cours en question.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Christian Rioux

La chute de la maison Messier

En apprenant la chute de Jean-Marie Messier cette semaine, je me suis souvenu de la première conférence de presse du nouveau président de Vivendi Universal. Sur la chic avenue Friedland, à deux pas de l'Étoile, toute la presse internationale se bousculait pour photographier le p.d.g. de 43 ans avant qu'il ne prenne le Concorde pour New York.

L'homme au visage de poupon affichait un sourire satisfait. Rien ne parvenait pourtant à cacher le caractère étrangement factice de cet exercice. Aussi factice que ce nom italien dont Jean-Marie Messier avait affublé, en mai 1998, la bonne vieille Générale des Eaux, une entreprise spécialisée dans la distribution d'eau et le ramassage des ordures ménagères.

C'était le monde à l'envers. Celui qui avait grandi dans les cénacles des cabinets ministériels ne jurait plus que par l'entreprise privée. L'énarque nourri aux mamelles de l'État français s'agenouillait sur l'hôtel de la libre concurrence. L'an dernier, Messier alla même jusqu'à renier cette «exception culturelle» dont le joyau de son empire, la chaîne cryptée Canal+, est pourtant le pur produit.

Le diplômé des grandes écoles jouait la décontraction américaine. Par cette journée ensoleillée, il avait retiré sa veste. Il la portait sur l'épaule comme on le fait à Los Angeles mais jamais à Paris. À sa gauche, l'héritier de la famille Bronfman, Edgar fils, restait de glace. Il venait de vendre aux Français Universal Studios et surtout Universal Music, son joujou personnel. Lui qui avait toujours rêvé d'«être un artiste», comme dit la chanson.

Messier venait de créer le deuxième groupe mondial de communication après AOL-Time Warner. L'ennui, c'est que personne n'y croyait. J'avais beau interroger mes collègues de la presse financière française et américaine, personne ne croyait vraiment qu'avec des tas de vieilles pellicules, beaucoup d'eau, des tuyaux à en vendre, quelques téléphones et un soupon d'Internet, on ferait lever le gâteau.

La cabale entourant le nouveau portail Internet Vizzavi symbolisait le caractère terriblement virtuel de ce qui se déroulait sous nos yeux: une pure opération de marketing. Personne ne savait à quoi Vizzavi pourrait bien servir. Résultat: un milliard de dollars investis en pure perte.

Et puis, qu'allait donc faire le président d'un grand conglomérat international dans ce débat ridicule avec le folklorique José Bové? Qu'avait-il à faire la couverture de *Paris Match*, un magazine qui n'a jamais brillé par la rigueur de ses analyses financières? Qu'avait-il à se prononcer sur la faim dans le monde et la dette du Tiers-Monde? Et pourquoi allait-il faire le clown chez Thierry Ardisson et Michel Drucker?

La réalité a fini par rattraper le virtuel. Le 25 juin, Messier a échappé de justesse à une tentative d'éviction menée par les cinq membres américains de son conseil d'administration. Les huit membres français l'ont soutenu uniquement pour éviter qu'Edgar Bronfman fils ne lui succède.

Son remplacement par le vice-président d'Avantis, René Fourtou, apparaît comme une dernière tentative française de sauver ce qui peut être sauvé. On sait que l'Élysée suit les péripéties de Vivendi Universal depuis des mois. Messier, qui fut un proche d'Edouard Balladur et qui a soutenu la réforme socialiste des 35 heures, n'a jamais eu les faveurs du président Chirac, qui a même refusé de le recevoir. Son successeur a par contre été nommé, en 1986, à la tête de Rhône-Poulenc par le gouvernement de Jacques Chirac.

À Paris, on calcule que la mission de René Fourtou ne dépassera pas six mois et qu'elle consistera très probablement à découper le groupe en préservant les intérêts français. En pleine campagne électorale, Jacques Chirac avait annoncé qu'il n'était pas question de l'ancienne Générale des Eaux, aujourd'hui Vivendi Environnement, passe sous contrôle étranger.

En multipliant les opérations risquées, Jean-Marie Messier menaçait aussi un autre joyau français. Il s'agit de la chaîne Canal+ qui, en contrepartie d'une entente d'exclusivité, finance une grande part de la production cinématographique française. Sans compter de nombreuses productions européennes et canadiennes.

Pour expliquer sa dette fabuleuse, Jean-Marie Messier a accusé Canal+ de ne pas rapporter suffisamment. Malgré un plafonnement normal des abonnements, la chaîne était pourtant une machine à dollars jusqu'à l'acquisition de la filiale italienne Stream, achetée à un prix exorbitant selon les analystes.

Il fallait bien trouver des coupables.

Sur l'avenue Friedland, il règne aujourd'hui comme une ambiance de fin de régime. Comme si une page était bel et bien tournée. Comme si on découvrait que la croissance inespérée de la dernière décennie avait produit des maux tout aussi exceptionnels.

On saura bientôt si Messier a cherché à enjoliver ses comptes au mépris des règles de la Commission des opérations de Bourse, comme l'affirme le journal *Le Monde*. On sait que Messier cumulait les postes de président du conseil et de directeur général, contre l'avis de nombreux analystes. D'anciens membres du conseil d'administration l'accusent de leur avoir caché des informations.

En fait de fusion, il se pourrait que Jean-Marie Messier ait surtout réussi à fusionner le culte français du secret à une avidité proprement américaine.

La chute de Messier signe peut-être aussi la fin du mythe de la «convergence», ce mythe selon lequel chacun lirait bientôt le journal sur son cellulaire et écouterait le dernier Luc Besson sur son Palm Pilot. Rappelez-vous, les bibliothèques, les journaux et les salles de cinéma étaient bons pour la casse.

La plaisanterie que rapportait mardi le quotidien *Libération* nous révèle le fin mot de cette idéologie. On y raconte qu'en se présentant à la porte du paradis, le grand patron de Vivendi s'étonna d'y voir brûler les flammes de l'enfer.

«On ne vous a pas avertis», dit Dieu le père. *L'enfer et le paradis ont fusionné!*

Christian Rioux est correspondant du Devoir à Paris

Une première victime de la canicule

Les cas de malaises cardiaques et respiratoires se multiplient

KARINE FORTIN
LE DEVOIR

Un homme d'une quarantaine d'années est décédé d'un coup de chaleur mercredi après-midi, à Québec. À son arrivée à l'hôpital, la victime était inconsciente et avait du mal à respirer. Selon les médecins, sa température avait atteint 43 degrés Celsius, soit 5,5 degrés de plus que la normale.

Par ailleurs, la canicule qui sévit au Québec depuis quelques jours a aussi eu des conséquences tragiques sur la santé des personnes âgées ou de celles souffrant de maladies chroniques. Au cours de la seule journée d'hier, près d'une dizaine de personnes ont été hospitalisées dans un état critique au Centre hospitalier de Montréal (CHUM) en raison de déficiences cardiaques ou respiratoires aggravées par la chaleur.

Et ces exemples tragiques ne constituent probablement que la pointe de l'iceberg. En effet, comme

le rapporte le docteur Louis Drouin, chercheur à la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal, les effets réels de la canicule sur la santé des individus sont difficiles à évaluer. «Chaque année, au Québec, les médias nous rapportent un ou deux coups de chaleur mortels. Ce sont souvent des travailleurs ou des sportifs», souligne-t-il. Mais il y en a peut-être d'autres puisqu'il n'est pas obligatoire de déclarer les décès ou les malaises attribuables à la chaleur aux autorités.

Cette situation pourrait toutefois changer d'ici quelques années, puisque la Direction de la santé publique vient de lancer un ambitieux programme de recherche sur le lien entre le climat, d'une part, et la mortalité ou les hospitalisations, d'autre part. L'étude permettra notamment aux autorités sanitaires de déterminer l'«empreinte thermique» de Montréal, c'est-à-dire la température où la chaleur commence à avoir des conséquences notoires sur la santé publique des citoyens de la métropole. «Pour le moment, on l'esti-

me à 29 ou 30 degrés Celsius. Mais elle varie selon les endroits. Ainsi, à Toronto, elle est à 32 degrés. Et à Saint-Louis, au Missouri, elle est à 33.»

Ces variations sont attribuables pour une large part à la faculté d'adaptation du corps humain. Ainsi, les résidents de la Floride ou des régions tropicales sont généralement plus résistants que les Québécois à la chaleur. Mais une saison peut parfois suffire à s'acclimater. Selon les spécialistes, une vague de chaleur au printemps ou en début d'été risque d'avoir des conséquences beaucoup plus néfastes qu'une canicule plus tardive. «Notre corps s'habitue à vivre dans des conditions extrêmes, remarque-t-il. Mais il faut l'aider en ralentissant le rythme et surtout en s'hydratant bien pour remplacer toute l'eau qu'on perd en transpirant.»

C'est un conseil à retenir. En effet, selon les météorologues, la masse d'air tropicale qui recouvre le Québec depuis le début de la semaine devrait (enfin) se dissiper aujourd'hui. Mais l'été, lui, n'est pas fini...



Un homme lance son sac de déchets dans un dépotoir improvisé dans un parc de Toronto.

Toronto

Un tapis de sacs verts pour accueillir les touristes

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le gouvernement ontarien a annoncé hier son intention d'adopter au cours des 24 prochaines heures une loi pour obliger les cols bleus à rentrer au travail, si les responsables de la santé publique décident que la grève des éboueurs représente une menace pour la population.

«Nous prendrons ces mesures si les autorités sanitaires estiment que la santé et la sécurité de la population sont menacées», a déclaré le ministre de la Sécurité publique, Bob Runciman.

Les néo-démocrates, qui accusent le maire Mel Lastman d'être responsable de la grève, ont qualifié d'irresponsables les déclarations de M. Runciman et indiqué qu'ils n'appuieraient pas la loi. «Mel Lastman doit se calmer, rappeler le conseil de ville et trouver un moyen de négocier pour mettre fin à la grève», disent-ils.

Si le NPD réussit à bloquer l'adoption de la loi, l'ordre de retour au travail pourrait être retardé de plus d'une semaine.

Les 6800 cols bleus de la Ville ont déclenché la grève, il y a plus d'une semaine, et hier 18 000 cols blancs ont quitté le travail à leur tour. Il s'agit de la plus importante grève d'employés municipaux de toute l'histoire canadienne.

Par une chaleur accablante, les rues de Toronto se retrouvent jonchées de déchets au moment où la ville s'appête à accueillir de nombreux visiteurs.

Environ un million de personnes sont attendues en fin de semaine à la course automobile Molson Indy. Et à l'occasion des Journées mondiales de la jeunesse 2002, du 22 au 28 juillet, 750 000 visiteurs doivent assister à la messe célébrée par le pape.

La grève des cols blancs déclenchée hier a entraîné la fermeture des garderies et des piscines publiques, et annulé les inspections des restaurants. Elle affecte en outre les services de santé en milieu familial, ainsi que les visites guidées et la plupart des activités organisées par la Ville.

Résultats	
Tirage du 2002-07-03	
25 27 28 36 37 40	
Complémentaire: (17)	
GAGNANTS	LOTS
6/6 0 5 000 000,00 \$	
5/6+ 6 102 471,30 \$	
5/6 163 3 017,50 \$	
4/6 10 092 93,40 \$	
3/6 200 311 10,00 \$	
Ventes totales: 13 559 919 \$	
Prochain gros lot (approx.): 10 000 000 \$	

Québec	
Tirage du 2002-07-03	
16 17 28 34 35 42	
Complémentaire: (20)	
GAGNANTS	LOTS
6/6 0 1 000 000,00 \$	
5/6+ 0 50 000,00 \$	
5/6 14 500,00 \$	
4/6 983 50,00 \$	
3/6 18 123 5,00 \$	
Ventes totales: 528 226,50 \$	

Extra	
Tirage du 2002-07-03	
NUMÉROS	LOTS
163228	100 000 \$
63228	1 000 \$
3228	250 \$
228	50 \$
28	10 \$
8	2 \$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
MISE SUR TOI
Si vous avez un problème de jeu, 1 866 505-JEUX

Patrimoine en fleurs



Jusqu'à
40%
de réduction

Joignez-vous à la tradition estivale **Patrimoine** et venez profiter de réductions allant jusqu'à 40% sur nos mobiliers-démonstrateurs sélectionnés

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7 (450) 687-6867

La salle de montre est fermée tous les dimanches durant l'été

LES ACTUALITÉS

Crise dans les urgences

La FMOQ rabroue les urgentologues

La sortie de l'AMOQ est qualifiée de corporatiste

ISABELLE PARÉ LE DEVOIR

Accusée par les urgentologues d'avoir dressé la table pour l'adoption d'une loi spéciale, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) affirme avoir pris toutes ses responsabilités pour améliorer la situation des médecins d'urgence ces dernières années.

Dans une réplique publiée aujourd'hui dans Le Devoir, le Dr Renaud Dutil rétorque durement à l'Association des médecins d'urgence du Québec, qui accusait hier la FMOQ dans nos pages d'avoir contribué, par son laxisme, aux crises répétées que vivent plusieurs salles d'urgence du Québec. L'AMUQ soutenait que la puissante fédération médicale utilise à répétition le problème des urgences comme arme de négociation avec Québec pour arracher des gains qui servent à améliorer la condition de la majorité de ses membres travaillant en cliniques ou en cabinets privés plutôt

que celle des médecins d'urgence. Or la FMOQ se défend d'avoir négligé les conditions de travail de la minorité de médecins qui œuvrent dans les salles d'urgence. «En 1998, [la fédération] a négocié un nouveau mode de rémunération plus adapté à cette pratique. Malgré les compressions budgétaires, la rémunération moyenne versée à un médecin pour ses activités à la salle d'urgence a été majorée de 39 % entre 1998 et 2001. Aucun autre secteur n'a reçu d'augmentation comparable», tranche le président de la FMOQ, dans sa lettre.

Selon ce dernier, la fédération doit aussi tenir compte, pour assurer un juste partage des crédits disponibles, de tous les types de pratique. Les médecins qui veillent à la prise en charge des clients vulnérables dans les cabinets et les CLSC sont à l'heure actuelle ceux qui sont le moins bien rémunérés, ajoute-t-il.

Se défendant d'avoir découragé la pratique en salle d'urgence, le président de la FMOQ affirme que plus de 1800 médecins inté-

grent cette activité à leur pratique de médecin de famille, notamment en région. Ce dernier juge que l'intransigeance de certains médecins urgentologues, dûment accrédités comme des spécialistes de la médecine d'urgence, n'est pas étrangère au fait que certains de leurs collègues non diplômés décident de délaisser cette pratique.

Plus encore, la FMOQ accuse les porte-parole de l'AMUQ, qui est une association non syndicale, d'agir sans mandat et sans légitimité. «Cette association semble s'être donnée un nouveau programme politique, soit de se créer une nouvelle représentation syndicale hors FMOQ leur permettant de négocier eux-mêmes leurs conditions d'exercice. Les 1800 omnipraticiens qui travaillent en salles d'urgence ne lui ont jamais accordé un tel mandat, conclut le Dr Dutil.

«Je regrette que l'AMUQ utilise le contexte difficile que connaissent le personnel et les patients de 11 salles d'urgence d'hôpitaux régionaux et ruraux pour mousser ses intérêts corporatistes.»

OGM: l'Europe édicte de nouvelles normes d'étiquetage

PAULINE GRAVEL LE DEVOIR

Le Parlement européen vient de renforcer sa réglementation en matière d'étiquetage des aliments contenant des OGM.

En vertu de ces nouvelles normes, qui seront les plus strictes du monde et auxquelles seront soumis les aliments destinés à la consommation tant humaine qu'animale, les sucres, les huiles et les féculés provenant d'OGM devront désormais être étiquetés. De plus, un système de traçabilité sera mis en place afin de pouvoir suivre les aliments et les ingrédients contenant des OGM du champ à l'assiette. Un tel système permettra d'identifier l'origine des OGM si un rappel s'impose consécutivement à une contamination.

L'Union européenne (UE) a par ailleurs abaissé de 1 % à 0,5 % le seuil de contamination accidentelle des aliments par les OGM, seuil à partir duquel les produits seront obligatoirement étiquetés. Pour toutes les variétés d'OGM dont l'importation est interdite en

Europe, la tolérance zéro sera par contre imposée. Greenpeace salue cette initiative qu'elle aurait toutefois souhaité encore plus rigoureuse envers les produits alimentaires dérivés d'animaux comme la viande, le lait et les œufs, dont on n'exige pas encore l'étiquetage.

Par ailleurs, la Chine vient d'emboîter le pas à la trentaine de pays dont le Japon et ceux de l'UE qui ont imposé l'étiquetage obligatoire sur leur territoire des aliments contenant ou provenant d'OGM. Cette décision devrait contraindre les principaux partenaires commerciaux de la Chine que sont la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie et l'Indonésie d'adopter des mesures similaires s'ils veulent conserver leur marché avec la Chine.

«Le Canada et les États-Unis, qui produisent l'essentiel des OGM de la planète, se retrouvent ainsi de plus en plus isolés de la communauté internationale, alors que paradoxalement une écrasante majorité de leurs citoyens réclament l'étiquetage obligatoire des OGM», rappelle Eric Darier, de Greenpeace.

EN BREF

Les Canadiens choisissent l'Alberta et l'Ontario

(PC) — L'Ontario et l'Alberta ont attiré plus de résidents canadiens que les autres provinces entre 1996 et 2001, tandis que c'est le Québec qui a subi les plus fortes pertes, révèle une étude récente. L'essentiel des migrations entre les provinces est motivé par

des raisons économiques, mais aussi par la qualité de vie et le contexte politique, précise l'étude de l'association Canadian Studies. Parmi les nouveaux résidents de l'Ontario et de l'Alberta se trouvent plusieurs Québécois, signale Jack Jedwab, directeur général de l'association et auteur de l'étude. «Au Québec, nous constatons que beaucoup de gens considèrent d'un oeil favorable l'économie et la politique de l'Ontario et de l'Alberta.

Téléphone: 985-3322 Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00. Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

I · N · D · E · X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL. 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL.

Propriétaires! Logement à louer? Propriété à vendre? 1592\$* 4 lignes, 37¢ par ligne supplémentaire.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. CENTRE-SUD Alexandre-de-Sève 5 logements, façade 40 pi en pierre.

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL. LANAUDIÈRE. Pollution minimum. 100 acres, culture 40%, forêt 60%.

135 TERRAINS. SOMMET DES LAURENTIDES. Superbes Terrains avec plateaux. Vue panoramique - Tranquillité.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER. VILLERAY - 3 1/2 rénové. Chauff. élect., entr. lav. séch., pl. bois franc.

185 CHAMBRES. 5 CHAMBRES MEUBLÉES de qualité supérieures. Au mois. Près UQAM.

Donnez à des gens qui aident des gens qui aident des gens. Caritativa du Grand Montréal.

MOTS CROISÉS. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12. 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12.

135 TERRAINS. ILE-VERTE Lot 71C, boisé, sans hydro, front sur fleuve (575 pi.)

165 PROPRIÉTÉS À LOUER. Dollard-Des-Ormeaux 7 1/2, 4 c.c., 3 s. déb., près des services.

320 AMEUBLEMENT. 2 CHAISES DE COMPTOIR pivotantes en bois teint bleu foncé.

IMAGINEZ TOUT CE QUE VOUS DONNERAIENT POUR NE PAS QU'UN LEVE LA MAIN SUR ELX.

HORIZONTELEMENT. 1- Vin grec doux et liquoreux. - Palladium. 2- Orné ça et là. - Argot espagnol moderne.

Solution d'hier. POPULAIRE. 1- Cérifier sauvage. - Larcin. 2- Occasionnel. - Démoit.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER. ESTRIE, domaine privé, maison à chalet et confort. /sem. (450) 647-4611.

177 GÎTES, SÉJOURS ET COUETTES / CAFÉ. PLATEAU. Chambre 1-2 pers., courts séjours, cuisine. 320\$/sem.

530 COURS. ATELIER D'ÉCRITURE Sylvie Massicotte, auteure. 514-522-1429.

«Quand je serai grand, je serai guéri». Notre mission: augmenter les chances de guérison des enfants atteints de cancer au Québec.

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE. comme coopérant, comme bénévole, comme donateur. (514) 387-2541, poste 240.

Environnement Canada. Montréal. Prévisions météo. AUJOURD'HUI Possibilité d'averses max 24.

La météo en un clin d'œil. Hier Normales. Max. 34 25.2. Min. 25 14.1. Précip. 0.0 mm.

Canada. St. John's 22/14. Le monde. New York 30/22. Chicago 25/19. Ottawa 26/15. Atlanta 36/19.

LE DEVOIR

LE MONDE

Catastrophe aérienne d'Ueberlingen

Les Suisses dans le collimateur

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ueberlingen — Les familles des victimes russes de la catastrophe aérienne d'Ueberlingen, qui a fait 71 morts dans le sud-ouest de l'Allemagne, se recueillaient hier sur les lieux du drame alors que les Russes accentuaient leurs critiques à l'égard de la société suisse des aiguilles du ciel, Skyguide.

De son côté, le parquet de Buelach, près de Zurich, a ouvert une enquête pour homicide par négligence à la suite de cette collision entre un Tupolev russe et un Boeing de fret. Les deux avions se trouvaient sous le contrôle aérien suisse bien que l'accident se soit produit au-dessus de lac de Constance, en Allemagne.

Le parquet de Constance (sud-ouest de l'Allemagne) a également ouvert une enquête hier pour établir d'éventuelles erreurs humaines à l'origine de la collision. « Il s'agit de vérifier si des erreurs humaines ont pu contribuer à la collision », a indiqué le procureur Klaiber.

L'agence de presse russe RIA Novosti s'est répartie à l'attaque en accusant les contrôleurs suisses d'avoir commis plusieurs erreurs ayant conduit à la catastrophe. Citant un enquêteur russe non identifié, cette agence (d'Etat) a affirmé que le pilote du Tupolev qui a percuté le Boeing avait, le premier, alerté les contrôleurs suisses du risque d'accident environ une minute et demie avant la collision. Or l'examen d'une boîte noire du Tupolev russe a montré que les contrôleurs suisses avaient ordonné au pilote de descendre seulement 50 secondes avant l'accident, selon RIA Novosti.

Sur les lieux de la catastrophe, plus de 130 parents et proches des victimes arrivés dans la matinée à bord d'un Tupolev 154, le même appareil que celui qui avait été heurté de plein fouet, ont assisté à une cérémonie funèbre organisée en l'absence de tout journaliste, dans un lieu qui n'a pas été rendu public. De nombreuses personnes avaient dans leurs mains des gerbes de fleurs avec des messages de condoléances. Sur les 71 victimes de la catastrophe, une cinquantaine sont des enfants et des jeunes, dont 45 étaient originaires de la république russe du Bachkortostan (Oural), qui se rendaient en vacances en Espagne.

Les familles, accompagnées d'un prêtre orthodoxe en soutane noire, se sont ensuite rendues sur le site où se trouve l'épave de l'avion. Encadrés par des médecins et des psychologues, les parents ont apporté les dossiers médicaux et des vêtements de leurs enfants à des fins d'identification. Les médecins légistes ont commencé les travaux, une tâche « *extraordinairement difficile* », a précisé le ministre régional de l'Intérieur du Bade-Wurtemberg, Thomas Schaeuble.

Soixante-huit des 71 corps des victimes ont été retrouvés. « *La recherche des corps est terminée pour l'essentiel. Pour les trois corps manquants, ce sera difficile. Il y a des restes humains éparpillés, très endommagés* », a ajouté M. Schaeuble. Seuls les corps du pilote britannique et du copilote canadien du Boeing de fret, seuls à bord, ont pu être identifiés jusqu'ici.

Bavure en Afghanistan

Une enquête et une manif

AGENCE FRANCE-PRESSE

Base aérienne de Bagram — Quatre jours après le bombardement d'un village du sud de l'Afghanistan par des avions américains, la mission d'enquête envoyée sur place cherchait hier à convaincre les autorités locales de lui montrer les corps des civils qui auraient été tués et enterrés.

L'administration afghane affirme que le bombardement américain de dimanche soir a fait 40 morts et une centaine de blessés, des Afghans qui célébraient un mariage dans le district de Dehrawad, dans le sud de la province de l'Uruzgan. Washington a reconnu avoir mené une opération contre le réseau al-Qaïda dans cette région dimanche et lundi et a laissé entendre que le responsable de la tragédie pourrait être un avion d'attaque au sol AC-130 qui a riposté à des tirs hostiles.

Les enquêteurs — cinq soldats américains et sept officiers afghans — sont arrivés mercredi à Kakrakai, village isolé du sud de la province de l'Uruzgan, pour élucider l'affaire. Selon le Pentagone, les enquêteurs américains ont trouvé des traces de sang et ont relevé des dégâts matériels « *dont la cause est indéterminée* » mais n'ont découvert ni corps ni tombes et ont demandé aux autorités de leur montrer les corps. Les exhumations post mortem sont rares en Afghanistan. Conformément à la tradition musulmane, les dépouilles mortelles ont été enterrées lundi, au lendemain de l'attaque.

Des blessés soignés à l'hôpital de Kandahar, principale ville du sud de l'Afghanistan, ont affirmé que des morts étaient sous les décombres des maisons démolies. Les enquêteurs américains et afghans ont visité une clinique du district de Dehrawad, où le médecin leur a affirmé avoir accueilli 96 blessés, dont trois n'ont pas survécu à leurs blessures.

De son côté, le gouverneur de la province de l'Uruzgan a accusé des « *informateurs* » d'avoir fourni de faux renseignements aux forces américaines, a rapporté hier l'agence Afghan Islamic Press.

Hier matin à Kaboul, une cinquantaine de femmes et d'hommes ont manifesté dans le calme pour protester contre le bombardement américain. Il s'agit de la première manifestation en Afghanistan, depuis le début de la campagne aérienne américaine il y a neuf mois, pour dénoncer la mort de victimes civiles dans des bombardements américains.

EN BREF

Un beau-fils de Saddam Hussein détenu à Miami

Miami (Reuters) — Les autorités américaines ont arrêté mercredi à Miami un beau-fils du président irakien Saddam Hussein soupçonné d'être entré aux États-Unis pour participer à un séminaire de pilotage sans disposer du visa approprié, a annoncé le FBI. Saffi, un ingénieur aéronautique vivant en Nouvelle-Zélande, avait atterri à Los Angeles. Les autorités l'ont surveillé tout au long de son trajet vers Miami. La chaîne de télévision WSVN rapporte que la mère de Saffi, une ancienne hôtesse de l'air, avait été la maîtresse de Saddam Hussein à la fin des années 80 avant de l'épouser.

Arafat restructure ses services de sécurité

Une explosion tue un chef de la branche armée du Fatah

AGENCE FRANCE-PRESSE

Gaza — Le président palestinien, Yasser Arafat, poursuivait hier la restructuration des services de sécurité, alors que deux Palestiniens, dont le chef à Gaza d'un groupe armé lié à son mouvement, le Fatah, étaient tués dans une explosion attribuée à Israël.

Dans le même temps, les troupes israéliennes s'installaient pour une longue période dans sept des huit villes autonomes de Cisjordanie réoccupées depuis le 19 juin.

En soirée, le chef à Gaza des Brigades des martyrs d'al-Aqsa et son neveu ont été tués dans l'explosion de leur voiture dans cette ville. Jihad al-Omarayne, qui était également colonel dans les services de sécurité palestiniens, et Waël al-Nimra sont morts dans l'explosion, a indiqué à la presse un proche des victimes, Zaher al-Omarayne.

Selon un responsable du Fatah, qui a requis l'anonymat, les deux hommes ont été tués « *dans un assassinat organisé par Israël* ». Un porte-parole militaire is-

raélien, contacté par l'AFP, a refusé de commenter ces accusations. L'explosion de très forte puissance a complètement détruit la voiture, a constaté un correspondant de l'AFP.

M. Arafat a signé le décret de limogeage du chef de la sécurité préventive en Cisjordanie, Jibril Rajoub, qui a été nommé gouverneur de la ville de Jenine. Le chef de la police, le général Ghazi Jabali, également limogé, a présenté sa démission, avant d'être nommé en soirée comme conseiller de M. Arafat à la police, un nouveau poste aux prérogatives qui n'ont pas encore été définies.

Le chef de la défense civile, Mahmoud Abou Marzouk, troisième responsable de sécurité démis de ses fonctions dans le cadre des réformes, a confirmé quant à lui son départ.

Soumis à des pressions internationales, surtout des États-Unis, et confronté à des accusations de corruption, M. Arafat a lancé un vaste projet de réformes des institutions de l'Autorité autonome, principalement celles des services de sécurité, de la justice et des finances.

L'armée israélienne a en outre pénétré dans un village proche de Khan Younés, dans le sud de la bande de Gaza, et démolit deux postes des services de sécurité palestiniens et une maison, a-t-on appris auprès de témoins et de sources de sécurité.

Par ailleurs, Israël a annoncé la poursuite de l'offensive « *Voie fermée* » lancée en Cisjordanie en juin après deux attentats suicides à Jérusalem qui ont fait 26 morts. Le général Yitzhak Eytan, commandant de la région militaire centre d'Israël (couvrant la Cisjordanie), a estimé, selon la radio publique, qu'il fallait « *maintenir le blocus des villes palestiniennes, car les extrémistes attendent la première occasion pour en sortir et se faire exploser en Israël* ».

Il a ainsi confirmé les propos du premier ministre Ariel Sharon indiquant que ses troupes resteraient longtemps dans les sept villes réoccupées.

La situation risque de devenir explosive en Cisjordanie, où l'armée impose le couvre-feu à quelque 800 000 Palestiniens, ont averti les représentants de 32 organisations non gouvernementales (ONG).

Au Pakistan, la justice tribale ordonne un viol collectif en public

FRANÇOISE CHIPAUX
LE MONDE

Islamabad — *J'ai touché leurs pieds. J'ai sangloté. Je leur ai dit que j'avais enseigné le Coran aux enfants du village, de ne pas me punir pour un crime que je n'ai pas commis. Mais ils ont déchiré mes vêtements et m'ont violé un par un.* A 18 ans, la vie de cette jeune femme de Meerwala, une localité du Pendjab pakistanais, s'est brisée sur une décision du conseil de village.

La justice villageoise ou tribale, qui, trop souvent dans le sous-continent indien, remplace la justice civile, en particulier dans les affaires d'honneur, avait décidé du viol collectif de la jeune femme en représailles au « *comportement répréhensible* » de son frère. Shakoor, âgé de 12 ans, avait été vu en compagnie d'une jeune fille qui appartenait à une caste plus élevée. Immédiatement arrêté, Shakoor a été, semble-t-il, sodomisé par ses bourreaux, qui ont réuni un conseil pour décider de la punition à infliger à sa famille. Les suppliques du père de la jeune femme et les siennes n'ont pas fait fléchir les « *juges* », qui ont décidé de son viol collectif suivi de son retour chez elle, nue, à travers les rues du village.

Ici, on ne badine pas avec les affaires de castes. Le drame, qui a eu lieu le 22 juin, n'a été rendu public que le 1er juillet. Les quatre coupables du viol sont pour l'instant toujours en liberté, même si la police a arrêté huit membres de leurs familles pour faire pression. Le gouvernement pakistanais a vite réagi. Tous les policiers ont été transférés et leurs chefs suspendus, le ministre de la Justice du Pendjab a promis à la famille de la victime que justice leur serait rendue et la Cour suprême a convoqué aujourd'hui les plus hauts responsables de la police du Pendjab pour qu'ils expliquent les mesures prises contre les coupables du crime.



ASIM TANVEER

La victime (à droite) a participé à une conférence de presse en compagnie de la ministre de la Condition féminine, Attiya Anaytullah.

Depuis longtemps, la commission des droits de l'homme du Pakistan demande la fin de la « *justice tribale* », qui s'exerce toujours en faveur du plus fort. Les villageois de Meerwala ont dit au ministre provincial de la Justice qu'une jeune fille s'était suicidée, une semaine auparavant dans un village voisin, après avoir été violée par

deux hommes, qui auraient été arrêtés. En juin, une cour islamique a annulé l'accusation visant une femme qui devait être lapidée pour adultère. Âgée de 28 ans, Zufran Bibi affirmait avoir été violée, et elle avait fait appel. Son cas avait donné lieu à de nombreuses manifestations de défenseurs des droits de l'homme.

Compromis sur la mission de l'ONU en Bosnie

Les États-Unis ont paru faire marche arrière

CLAIRE TRÉAN
LE MONDE

Le conflit qui oppose les États-Unis aux autres membres du Conseil de sécurité à propos de la Cour pénale internationale (CPI) n'a pas été réglé mercredi soir à New York, mais les Américains n'ont pas osé mettre à exécution leur ultimatum.

Ils avaient menacé d'opposer leur veto au renouvellement du mandat de la police des Nations unies en Bosnie si, à minuit, le Conseil de sécurité refusait toujours de se ranger à leurs vues et d'exempter a priori de toute poursuite de la CPI les soldats et autres effectifs en missions extérieures sous mandat de l'ONU.

Tard dans la soirée de mercredi, on apprenait que le Conseil de sécurité se donnait encore jusqu'au 15 juillet pour trouver un terrain d'entente et prolongeait jusqu'à cette date la mission des policiers de l'ONU en Bosnie. Ces derniers n'ont donc pas eu à plier bagage hier matin, ni à se demander qui est leur employeur.

Rien n'est encore réglé mais force est de constater que la résistance opposée par les membres du Conseil de sécurité est à la mesure du coup de force que prétendaient leur imposer les Américains. Force est de constater aussi que ces derniers, après l'intransigeance affichée dimanche 30 juin, cherchent une issue au mauvais cas dans lequel ils se sont mis. Ils ont présenté, mercredi, deux nouvelles versions de leur projet de résolution visant à garantir l'immunité des effectifs des Nations unies en mission, mais en vain: seule la Russie s'est montrée disposée à les rejoindre, les 13 autres pays membres maintenant le bloc du refus.

L'exigence américaine restait inacceptable, bien qu'habillée sous des formes quelque peu différentes: décréter une immunité de principe pour quelque catégorie que ce soit, ce serait contrevenir au statut de la Cour pénale internationale, qui ne reconnaît aucune immunité a priori, même s'il prévoit des possibilités d'exemption, au cas par cas, selon des modalités précisément définies. Cet appel des Américains à violer un traité international n'avait en outre aucun fondement: les diplomates français et leurs confrères européens n'ont cessé de rappeler que le statut de la CPI offre des solutions pratiques et juridiques au problème des Américains, qui est de mettre à l'abri leurs

propres ressortissants d'une juridiction internationale. La menace américaine d'opposer un veto à toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU était « *incompréhensible, inutile, absurde* ».

On est allé, toute la journée de mercredi à New York, de consultations informelles en consultations informelles, avant de faire les comptes formellement. Au début de cette journée new-yorkaise, les pronostics étaient prudents. Devant une telle obstination américaine et le chantage sur les opérations de maintien de la paix, le bloc du refus n'allait-il pas se fissurer? Qu'attendre de la Chine, de la Russie et de quelques autres, pas manifestement acquis à la lutte contre l'impunité? Qu'attendre même de la Grande-

Bretagne, qui fut l'un des plus ardents promoteurs de la CPI mais qui n'en vit pas moins assez mal le fait de devoir de nouveau s'opposer à son allié américain?

En France comme dans d'autres pays, les organisations non gouvernementales s'étaient mobilisées. La Fédération internationale des droits de l'homme, notamment, avait adressé une lettre ouverte à Jacques Chirac pour l'exhorter à ne pas céder. Mais c'était superflu: dès le matin, à Paris, avait été donné « *à haut niveau* » un ordre de mobilisation générale auprès des capitales des pays membres du Conseil de sécurité, depuis l'île Maurice jusqu'à la Bulgarie en passant par le Cameroun, le Mexique et la Russie notamment, pour les convaincre de maintenir le cap.

Assez vite dans la journée, la cause parut entendue: le faux compromis proposé par les Américains n'avait aucune chance de passer; on avait l'assurance qu'il ne recueillerait pas, au Conseil de sécurité de l'ONU, les neuf voix sur quinze nécessaires. N'ayant rallié qu'un seul pays, les États-Unis n'ont pas demandé de vote sur leur projet de résolution et se sont resignés à jouer les prolongations. « *Faire progresser la compréhension sur notre point de vue a été un combat difficile* », déclarait en fin de journée l'ambassadeur américain à l'ONU, John Negroponte, pour expliquer ce qui ressemble à un début de marche arrière. Volant à son secours, l'ambassadeur britannique a déclaré que ce qui avait convaincu tout le monde de poursuivre le débat était une lettre du secrétaire général Kofi Annan, adressée au secrétaire d'État américain Colin Powell, souhaitant que les États-Unis y réfléchissent à deux fois avant de remettre en question l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

Bush est hanté par ses ventes d'actions passées

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Une affaire de vente d'actions personnelles du président George W. Bush refait surface douze ans plus tard alors que le président doit donner mardi à Wall Street un discours sur la responsabilisation du monde des affaires, ébranlé par une série de scandales boursiers.

Cette affaire, déjà évoquée à plusieurs reprises par le passé, a resurgi dans la presse américaine ces derniers jours dans le cadre des interrogations suscitées par la chute d'Enron et le scandale WorldCom.

En juin 1990, M. Bush, qui faisait partie de la direction d'une société d'énergie basée au Texas, Harken Energy Corporation, a vendu des actions de l'entreprise pour une valeur de 848 560 \$ huit jours avant la clôture du trimestre, pour lequel la société annoncera deux mois plus tard des pertes de 23 millions de dollars. À l'annonce de ces résultats, la valeur de l'action avait plongé, perdant près de la moitié de sa valeur, selon des documents de la Commission américaine des opérations de Bourse (SEC), publiés sur Internet par un groupe de veille politique à Washington.

La SEC avait ouvert une enquête informelle en 1991, notamment parce que M. Bush avait fait parvenir les documents obligatoires de transactions boursières avec plus de huit mois de retard. La SEC avait cependant conclu qu'il n'existait pas assez d'éléments pour poursuivre M. Bush pour délit d'initié.

Après la réapparition en début de semaine de ces informations dans la presse américaine, les critiques démocrates n'ont pas tardé à se faire entendre. « *Il serait temps que ce patron, le président Bush, prenne ses responsabilités face à ses actions en tant qu'homme d'affaires et en tant que président* », a déclaré mercredi Terry McAuliffe, président du Comité national démocrate.

Mercrredi, la Maison-Blanche avait affirmé que M. Bush n'était pas responsable du retard de la déclaration de vente de ses actions, rejetant la faute sur des juristes de l'entreprise Harken.

La presse, de son côté, a observé hier que le président avait changé sa version de l'explication des faits plusieurs fois sur cette affaire, déjà soulevée plusieurs fois par le passé, notamment en 1994, lors de sa campagne pour le poste de gouverneur du Texas. Cette année-là, M. Bush avait déjà affirmé avoir rempli la déclaration à temps mais avait suggéré que la SEC avait dû ensuite l'égarer.

É D I T O R I A L

Le gâchis Vivendi

La déconfiture du groupe Vivendi a ceci d'exemplaire qu'elle est l'illustration violente de tous les stigmates qui distinguent cette activité économique des autres activités. Que l'on ait laissé des maîtres à mégalomanie transformer Seagram et la Générale des Eaux, deux entreprises autrefois florissantes, en un énorme gâchis tient de l'irresponsabilité absolue.

Bon an, mal an, Seagram et la Générale des Eaux dégageaient des bénéfices, allouaient des dividendes qui faisaient le bonheur financier de milliers d'épargnants. Les deux entreprises — qui, c'est à souligner, évoluaient dans le liquide depuis des décennies — avaient développé une expertise si fine qu'elles étaient des chefs de file de leurs secteurs respectifs. Après avoir amorcé son histoire dans le whisky, la montréalaise Seagram avait fini par devenir l'un des plus importants propriétaires mondiaux de grands crus et de champagnes ainsi que de jus de fruits. Quant à la Générale des Eaux, fleuron du capitalisme à la française, elle avait fini par imprimer son logo sur les cinq continents. Jusqu'au milieu des années 90, ces deux entreprises engrangeaient des revenus à faire saliver



Serge Truffaut

bien des concurrents parce qu'elles s'en tenaient à ce qu'elles connaissaient le mieux: leur métier d'origine. Elles s'étaient peu éparpillées. Par une de ces ironies dont l'histoire a le secret, la déchéance de Seagram a débuté avec un film... aquatique. On se souviendra en effet que c'est à cause de l'échec monumental que fut le film *Waterworld*, de Kevin Costner, que les propriétaires, alors japonais, de MCA-Universal avaient décidé de vendre l'entreprise. A lui seul, le film de Costner avait plombé les comptes d'Universal de 250 millions \$US. Toujours est-il qu'Edgar Bronfman fils, que l'on venait de nommer à la tête de Seagram, était parvenu à convaincre le conseil de celle-ci de vendre le bloc de 25 % d'actions de DuPont pour un montant de 8,7 milliards \$US afin de financer l'acquisition de MCA-Universal. Soit dit en passant, si Seagram avait conservé ce bloc d'actions, elle disposerait aujourd'hui de 14,4 milliards.

Cet épisode mérite une pause, ne serait-ce qu'à cause des questions qu'il suscite rétrospectivement. En effet, comment se fait-il que des membres du gotha des affaires canadiennes qui siégeaient au conseil de Seagram aient laissé Edgar Bronfman fils partir à l'assaut d'un métier que ni lui ni les membres de la direction ne connaissaient? Est-ce qu'aucun membre du conseil d'administration et de la direction n'était au courant de ces études d'économistes de l'université UCLA qui stipulent, contrairement d'ailleurs à la croyance populaire, que seulement 5 % des productions hollywoodiennes font des bénéfices? Est-ce qu'aucun membre de ces conseils n'était inquiet de voir que la propriété des studios américains changeait régulièrement de main depuis le début des années 80? Est-ce que personne ne savait que produire à l'époque un film dit grand public, cela signifiait de soumettre 135 millions en moyenne aux caprices du box-office? Est-ce que personne n'avait remarqué que la Columbia avait plombé les livres de Sony, et MGM, ceux du Crédit Lyonnais, pour ne parler que de ces deux-là? Il va sans dire que toutes ces questions valent également pour les pendants français de Vivendi.

Le pire, c'est qu'il y a eu pire. En effet, une fois le mariage Vivendi-Seagram-Universal consommé, on a laissé Jean-Marie Messier épouser les contours éminemment déflationnistes d'Internet. Universal dépense des millions pour produire Eminem, que font les jeunes? Ils téléchargent. Ils n'achètent pas, ou beaucoup moins que les jeunes d'hier. Qui plus est, il y a lieu de s'étonner que Messier et ses proches n'aient pas médité cet enseignement de la culture italienne de l'économie, baptisé à juste titre *Éloge du retard*. Lorsqu'une entreprise a la taille de Vivendi, elle n'investit pas dans une nouvelle activité tant et aussi longtemps qu'elle n'a pas atteint le stade de la maturité. À cet égard, Vivendi mais également AOL-Time Warner, Disney et News Corp., qui ont toutes vu leurs valeurs boursières se réduire comme peau de chagrin, devraient méditer l'exemple de Viacom.

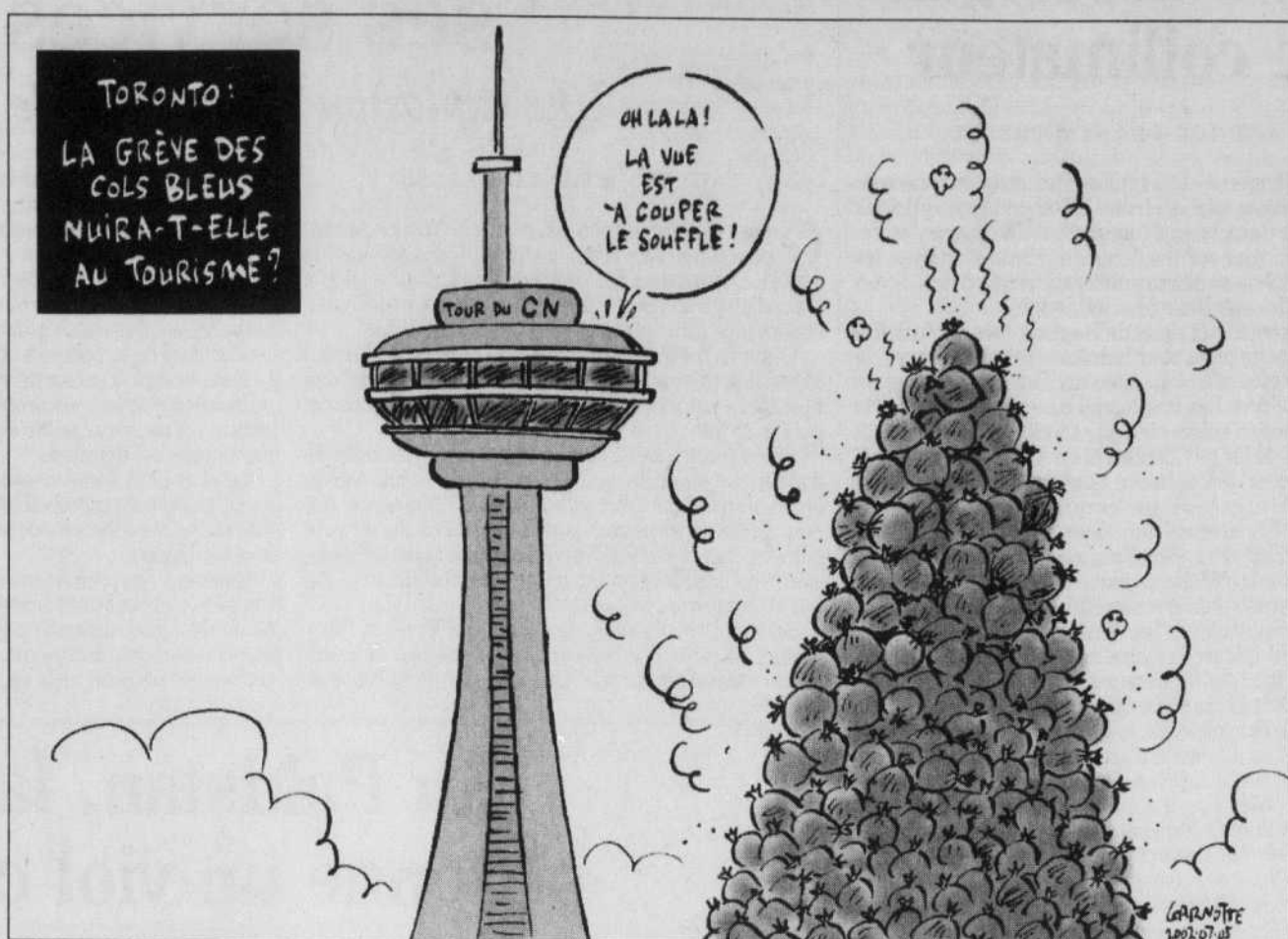
Cela étant, on ne peut évidemment pas passer sous silence le geste fait par Messier avec la complicité de la firme comptable Arthur Andersen d'avoir tenté, après l'affaire Enron, une falsification des chiffres. Que l'on ait essayé de tromper des milliers de salariés et de petits actionnaires est révoltant. Point.

Aujourd'hui, Messier enfin démis, c'est Jean-René Fourtou, réputé pour son doigt en matière de reconstruction, qui prend la relève. Après le strass et les paillettes, il faut s'attendre à un régime minceur qui affectera durablement les salariés mais très peu ceux qui sont à l'origine de ces deux gâchis.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La politique agricole minée par les lobbys

Ottawa et Washington, qui subventionnent depuis plus de 100 ans la surproduction et le transport de céréales, ont dit aux Africains, à Kananaskis, qu'ils doivent gouverner de façon plus honnête et laisser l'entreprise «privée» développer l'Afrique.

Dans un accès de générosité, ils viennent d'augmenter ces subventions afin d'aider les Africains, dont l'agriculture est souvent la seule activité économique.

Au lieu de produire des aliments plus sûrs et de façon plus durable, notamment le lait et la viande sur pâturage, ces subventions visent à augmenter les exportations et sont dirigées vers les plus grosses exploitations, spécialisées les unes dans la monoculture de céréales, les autres dans l'élevage hors sol. Ces pratiques appauvrissent la majorité des sols arables qui produisent les aliments et polluent ceux où se concentre l'élevage.

Les surplus, souvent produits à perte, tuent les agricultures traditionnelles en maintenant les prix artificiellement bas et en remplaçant les aliments régionaux des humains et des animaux. Le maïs américain, vendu deux à trois fois moins cher qu'il ne coûte à produire, a remplacé 30 % du maïs consommé au Mexique. Il est consommé par des vaches laitières aux Pays-Bas, dont on doit exporter le fumier en Allemagne. Dreyfus transporte du maïs depuis l'Iowa jusqu'à une porcherie près de Pékin. Si on appliquait le principe de l'utilisateur-payeur et que la céréalière était contrainte de ramener le fumier en Iowa à ses frais afin de compléter le cycle, elle comprendrait vite que ce n'est une façon ni écologique

ni économique de produire du porc.

Les gouvernants mènent ainsi, au profit des commerçants, une guerre d'usure (pas d'aide, pas de hausse de prix) contre leurs fermes familiales et celles des autres pays. Les nouvelles subventions vont chasser des millions de ruraux incapables de vendre leurs produits et de développer les infrastructures pour le faire parce que leurs concitoyens vont se nourrir avec des aliments importés.

Les Africains ne sont pas seuls à avoir de gros problèmes d'administration et de démocratie, surtout lorsque le président d'un pays anti-subventions qui représente un parti anti-subventions renverse la politique de son pays pour quelques votes. Dix ans après s'y être engagés, à Rio, les États non seulement sont incapables de mettre en place une politique agricole durable, ils continuent de chercher à évincer les petits agriculteurs, comme il le font depuis 50 ans.

Environ la moitié des humains vivent encore sur des fermes familiales. Ils sont les plus en mesure d'atteindre le développement durable. Seule l'augmentation des prix à la ferme peut freiner l'urbanisation en accroissant le revenu de ces ruraux.

Il faut donc empêcher les gouvernants (spécialement ceux du G8, prisonniers des lobbys, eux-mêmes devenus lobbyistes à cause de leur volonté d'exporter à n'importe quel prix) d'accélérer l'exode rural avec des milliers de programmes de subventions financières, fiscales (animaux et aliments ne sont pas taxés) et techniques destinées aux agriculteurs d'une autre époque et qui profitent maintenant à des multinationales.

Il faut permettre à tous les parlementaires sans égard aux partis et non à l'exécutif seul et aux lobbys de dicter la politique agricole.

Dominique Bhérier, médecin vétérinaire
Le 27 juin 2002

Adopter un animal

Dans la foulée de la crise du logement à Montréal, j'apprends avec consternation que des centaines d'animaux domestiques viennent d'être abandonnés dans des logements vides, dans la rue, ou déposés, parfois au rythme de 15 à l'heure, à la SPCA. Même en temps de crise, les animaux ne sont pas des objets dont on dispose parce qu'ils sont devenus, nous semble-t-il, encombrants. Il semble qu'on fasse plus attention aux meubles qu'aux chiens ou aux chats, êtres vivants comme nous, qu'on a amenés dans notre vie.

Dans mon enfance passée dans les Laurentides, je me souviens de chiens abandonnés et errants au bord des routes pendant l'été en quête d'un humain assez compatissant pour les accueillir. La plupart du temps, on leur lançait des roches. En y repensant, j'ai encore mal au cœur de tant d'inconscience et de cruauté.

Quand mettrons-nous fin à la vision égocentrique que nous avons de nous-mêmes en tant qu'humains? Gandhi a dit: «La grandeur d'une nation se mesure à la manière dont elle traite les animaux.» N'est-il pas temps que notre conscience s'éveille à cette dimension? En prenant soin des animaux, nous pratiquons la compassion et le respect envers la vie. Nous devenons de meilleurs humains. N'est-ce pas là l'essentiel de la vie?

En ce moment, la SPCA nous invite à aller adopter un animal abandonné et ainsi prévenir sa mort par euthanasie. Répondrons-nous à son appel? Il est aussi temps de changer la loi interdisant les animaux dans les logements loués. Enfin, il est temps de changer notre mentalité à l'égard des animaux. De tout cœur, je le souhaite non seulement pour les animaux eux-mêmes mais aussi pour chacun d'entre nous.

Marie-Andrée Michaud
Toronto, 3 juillet 2002

LIBRE OPINION

Des GMF moins «révolutionnaires» que ce que le rapport Clair avait proposé

JACQUES FOURNIER
Employé dans un CLSC

Sur le plan de la rémunération des médecins, les groupes de médecine familiale (GMF), dont le ministre François Legault a fait l'annonce le 4 juin conjointement avec le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), ne ressemblent guère à ce que proposait la commission Clair, pilote du concept.

La commission Clair mettait en avant un mode de rémunération à capitation, c'est-à-dire un montant forfaitaire par client, variable selon les caractéristiques sociosanitaires du patient, qui est versé au médecin, pour des périodes définies (par exemple, par année), que le client vienne le consulter ou non.

C'est cette forme de rémunération, avec des éléments de mixité, que proposait le rapport à la page 53: «Le médecin de famille travaillant dans un groupe de médecine de famille, en cabinet ou en CLSC, serait rémunéré selon un mode mixte: un montant en fonction du nombre de personnes inscrites et de leurs caractéristiques sociosanitaires, un forfait pour la participation à certains programmes (CHSLD, urgence, programmes de CLSC, populations vulnérables, etc.), selon les contrats ou les ententes, et un montant à l'acte, soit pour des activités spécifiques de prévention, soit pour soutenir la productivité dans des activités où le volume est important.»

Or le modèle retenu par le ministre François Legault est essentiellement le maintien de la rémunération à l'acte, avec de généreuses améliorations diversifiées.

La rémunération à capitation favorise la prévention et l'approche globale. Pour simplifier, elle incite en quelque sorte le médecin à garder son client en santé pour que celui-ci n'ait pas besoin de le voir

souvent! Ce modèle doit cependant être balisé. Ainsi, il faut que des règles empêchent toute discrimination: les médecins rémunérés à capitation ne doivent pas avoir le droit de refuser un client parce qu'il est trop «lourd», parce qu'il requiert trop de soins.

Aux États-Unis, c'est le problème rencontré dans certaines Health Maintenance Organizations (HMO), qui refusent de prendre en charge des cas lourds. Pour pallier cette difficulté, les modes de rémunération à capitation prévoient habituellement des montants variables selon la lourdeur de la clientèle.

Le mode de rémunération à l'acte, qui domine au Québec, est le modèle qui, selon l'Organisation mondiale de la santé, empêche le plus le contrôle des coûts: c'est un peu comme un bar ouvert. Les études de l'OMS recommandent de ne pas retenir ce mode de rémunération si on veut contrôler la croissance des coûts.

Qu'en est-il du modèle retenu pour les GMF?

■ Essentiellement, les médecins y seront rémunérés à l'acte, comme maintenant, selon le nombre d'actes prodigués à leurs clients inscrits.

■ On ajoute 7 \$ par patient inscrit (14 \$ d'inscription pour les plus de 70 ans). Le montant de 7 \$ n'est payé au médecin par la RAMQ que lors de la première visite du patient, et non lors de l'inscription. La FMOQ calcule que ces frais d'inscription accroîtront la rémunération de base des médecins de 6 à 8 % par an.

■ On ajoute environ 70 \$ de l'heure pour le travail administratif et multidisciplinaire du médecin, qui

n'est pas inclus dans les actes. Chaque médecin à temps plein dans un GMF aura droit à trois heures par semaine de ce type de rémunération supplémentaire, soit 210 \$.

■ On ajoute 50 \$ de forfait quotidien pour la garde de fin de semaine.

■ On ajoute un forfait de 15 000 \$ par an pour le médecin-chef de GMF.

Dans un premier temps, cela représente 4,8 millions pour les médecins: quand tout le territoire sera couvert, il faudra multiplier cette somme.

Bien sûr, les GMF, s'ils sont correctement mis en place, constitueront un progrès pour la clientèle: meilleur suivi, meilleure intégration des soins, présence d'infirmières pour faire la liaison, etc. Mais compte tenu du fait que les médecins venaient à peine de terminer une période de négociation salariale, la mise en place des GMF a constitué une occasion en or d'ajouter quelques cerises supplémentaires sur le gâteau... Le ministère appelle cela des «incitatifs».

La rémunération des médecins accapare une part de plus de plus grande du budget global de la santé au Québec. Entre 1996 et 2000, l'enveloppe de la rémunération des médecins a connu une croissance de 13,4 %, passant de 2 240 400 000 \$ à 2 553 685 000 \$, soit une hausse de 313 millions. Pendant la même période, l'enveloppe de la rémunération de tout le personnel du réseau, autre que les médecins, a augmenté de 2 %, passant de 5 248 560 000 \$ à 5 354 903 000 \$, soit une hausse de 106 millions (ces données ont été compilées par Claude St-Georges, de la FSSS-CSN).

L'objectif n'est pas de critiquer platement ou

mesquinement le niveau de rémunération des médecins: on doit tenir compte de nombreuses variables, et les médecins ont droit à une rémunération proportionnelle à leurs responsabilités. Mais il faut s'interroger collectivement et socialement sur les mécanismes qui font en sorte que les écarts se creusent encore et toujours entre les hauts et les bas niveaux de rémunération. Il faut aussi se poser des questions sur le manque d'arrimage entre un statut d'entrepreneur privé et un mode automatique de rémunération par les fonds publics, ce qui favorise une croissance peu contrôlée des coûts.

Deux poids, deux mesures

Alors que le gouvernement a trouvé les sommes nécessaires à l'implantation des premiers GMF, il n'a pas injecté un sou de plus dans le budget 2002-03 du soutien à domicile, un secteur généralement reconnu comme étant hautement prioritaire. Il a plutôt «convié la société civile» à se ranger derrière lui pour «aller chercher à Ottawa les 225 millions nécessaires à l'implantation d'une nouvelle politique de soutien à domicile». Deux poids, deux mesures?

À noter par ailleurs qu'il n'est pas clair que les infirmières des GMF seront nécessairement rattachées aux CLSC. Un contrat serait obligatoire entre la Régie régionale et le GMF mais non obligatoire entre le CLSC et le GMF. Une analyse fine des communiqués du MSSS et de ceux de la FMOQ indique des différences de perception. Les GMF seront-ils des CLSC parallèles, sans administration démocratique?

Bref, les GMF sont moins «révolutionnaires» que ce que proposait le rapport Clair. Ils maintiennent essentiellement une rémunération à l'acte. Permettez-moi un brin de scepticisme à la lecture des documents du MSSS, qui parlent de «transformation profonde du système»...

IDÉES

Église catholique

Le temps est venu de parler du rôle du pape

JEAN-PAUL LEFEBVRE
Journaliste indépendant et essayiste

La venue prochaine de Jean-Paul II au Canada est un temps propice pour parler de l'avenir de l'Église et du rôle de la papauté, laissant aux historiens le soin de faire le bilan détaillé de son pontificat. Mais après un règne de près d'un quart de siècle, il est impossible de disserter sur l'avenir sans référence à l'héritage que laissera ce pontife superstar, unique dans l'histoire de l'Église. Jean-Paul II a tant parlé et tant écrit qu'il a rendu aphones la plupart des membres du collège épiscopal et figé leurs plumes et leurs ordinateurs. Heureusement, il y a des exceptions. Sinon, j'aurais été figé moi-même!

La bonne nouvelle de l'Évangile, c'est que l'amour est semence de bonheur pour l'humanité, à toutes les étapes de son évolution. C'est pourquoi il faut empêcher l'Église issue du ministère des apôtres de Jésus de devenir une secte, ou d'être perçue comme telle, par la société moderne. À cette fin, il faut que l'Église catholique romaine se rapproche de sa vocation à la sainteté, à l'unité, à l'universalité et à l'ouverture au monde d'aujourd'hui, sans laquelle elle ne saurait être apostolique.

Dans plusieurs régions du monde occidental, l'avenir de l'Église dépendra du nombre de croyants, laïcs, prêtres et évêques qui se manifesteront, fût-ce à la onzième heure, pour revendiquer leur liberté dans la foi, à l'instar de Paul face à Pierre, affirmant que les gentils ne devaient pas être tenus d'observer les rites et les habitudes des juifs. Dans un monde nouveau, il faut une Église renouvelée!

Il est urgent de préparer l'ordre du jour du concile Vatican III. La chose est déjà en marche aux États-Unis, en France, en Autriche, en Allemagne... Au Québec, le temps est venu d'y penser.

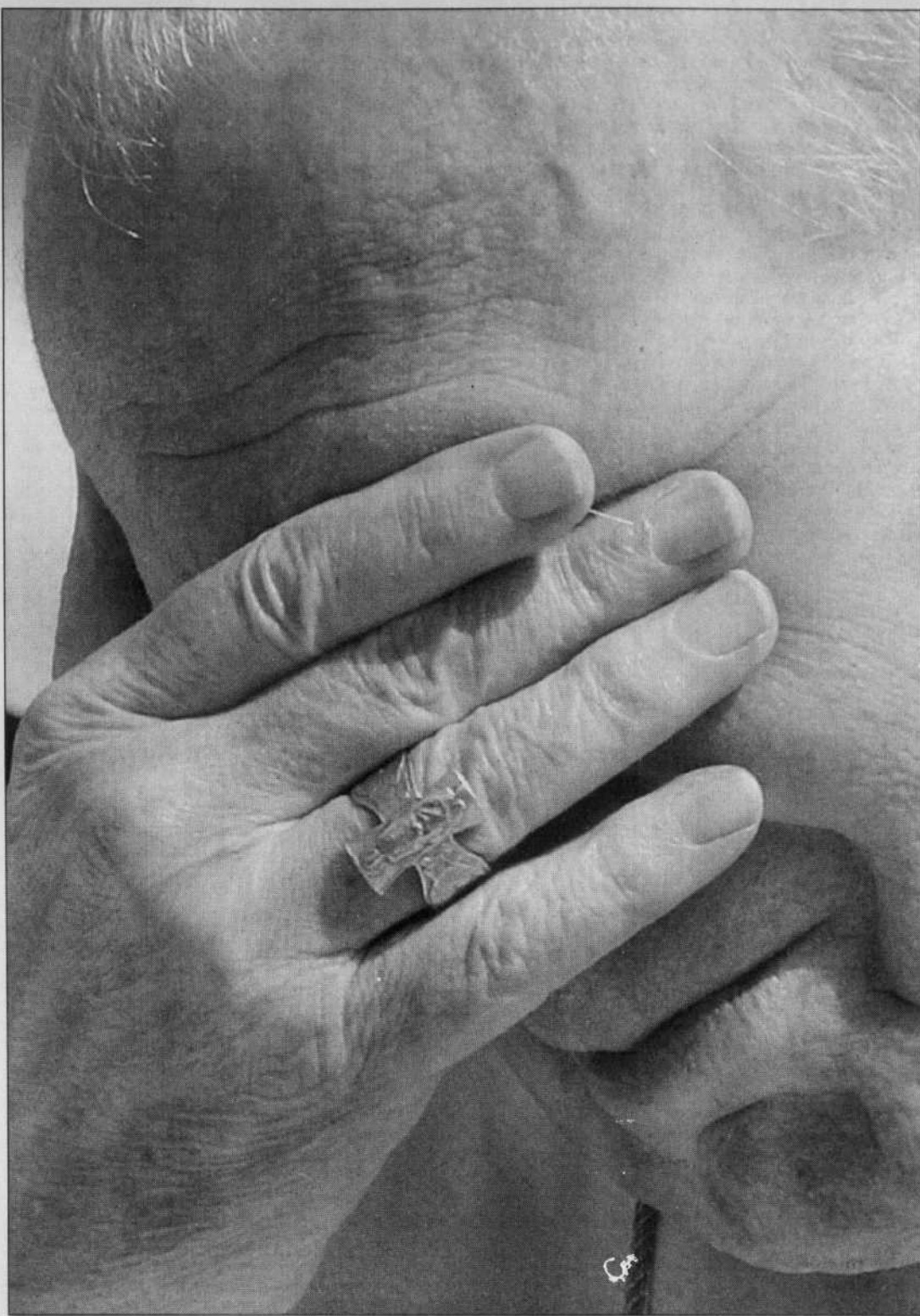
L'ordre du jour d'un nouveau concile concerne tous les baptisés puisqu'il décidera de l'avenir du christianisme dans plusieurs régions du monde. L'établissement clair et net du principe de la collégialité épiscopale, le respect de la juridiction des évêques titulaires des Églises locales et le rôle important des conférences épiscopales nationales forment la pierre d'assise de la réforme nécessaire. En Allemagne, plusieurs évêques ont récemment réclamé le respect de leur fonction de successeurs des apôtres.

Je m'en voudrais de ne pas signaler une expérience particulièrement intéressante. Un «questionnaire européen pour une constitution démocratique de l'Église catholique» est actuellement en circulation dans toute l'Europe. La publication par laquelle ce document m'est parvenu est une initiative soutenue par une trentaine de groupes très divers qui ont en commun un intérêt profond pour l'avenir de l'Église et la volonté de travailler à bâtir cet avenir.

Déposer aux archives de l'encyclique *Humanae Vitae*

L'histoire de cette encyclique, à laquelle le pape actuel est malheureusement très attaché, a été souvent écrite. Elle est longue et triste. Je me contenterai aujourd'hui de citer le grand théologien allemand Karl Rahner. En 1978, dix ans après sa publication par le pape Paul VI, il écrivait:

«Cela fait partie de l'histoire tragique et difficile à élucider de l'Église: dans la pratique comme dans la théorie, celle-ci défendit toujours des maximes morales par de mauvais arguments, découlant de convictions et de préjugés incertains, liés au contexte historique [...]. Si cette sombre tragédie de l'histoire spirituelle de l'Église est si pesante, c'est parce que toujours, ou du moins souvent, elle concerne des questions qui touchent à la vie concrète des hommes, parce que ces maximes erro-



Le pape, photographié le 24 avril dernier à Saint-Pierre.

PAOLO COCCO REUTERS

nées, qui n'eurent jamais de valeur objective [...], imposèrent néanmoins aux hommes des contraintes que rien dans la liberté des Évangiles ne justifiait» (Schriften zur Theologie, volume 13, page 99).

Il faut espérer qu'un prochain concile mette de côté l'encyclique *Humanae Vitae*. Cette «doctrine» est en contradiction avec l'expérience de vie de millions de chrétiens et avec la position d'un très grand nombre de théologiens. Et des meilleurs! Elle a fait perdre à l'Église toute crédibilité en matière de morale sexuelle.

Il faut proposer, au prochain concile, une révision complète des ministères ordonnés, qui tiendrait compte des lacunes évidentes du régime actuel, où les prêtres sont censés être préparés à toutes les tâches liées de près ou de loin à la pastorale... et, de surcroît, être mâles et célibataires! Il serait logique

aussi qu'il y ait quelques différences dans la définition de certains ministères ordonnés selon les particularités culturelles des divers continents. Nous en revenons toujours au débat entre Pierre et Paul. Dès les origines!

Dans toutes les sociétés où la femme est reconnue comme égale à l'homme, les nouveaux ministères devraient accueillir des personnes des deux sexes qui auraient acquis la formation spécialisée appropriée à la définition précise de chacune des tâches pastorales concernées. On se retrouverait avec une équipe de pastoraux comprenant des théologiens et théologiennes, des catéchètes, des homélistes, des préposés à l'administration des sacrements et, pourquoi pas, des spécialistes en administration et en communication. On comprendra que je ne prétende point proposer ici une liste concrète.

Hâter l'union des principales confessions chrétiennes

Quatre siècles après la Réforme protestante, je suis de ceux qui croient que c'est maintenant au tour de l'Église romaine de se réformer. C'est elle de favoriser l'unité de tous les croyants en acceptant d'abord de respecter les valeurs de la modernité et de ne plus confondre une certaine culture ecclésiastique avec les données fondamentales de la révélation du Dieu de Jésus. Depuis plus d'un quart de siècle, les principales confessions chrétiennes se sont entendues sur une version commune de la Bible, Ancien et Nouveau Testaments. Ce cadre ne pourrait-il pas être suffisant pour admettre, dans la même communion, tous les disciples de Jésus? En commençant par la base, dans les communautés locales? Non pas en fusionnant toutes ces communautés mais en acceptant l'intercommunion?

Je cite M^{re} John Raphael Quinn, ancien archevêque de San Francisco, dans une entrevue qu'il accordait en 1997: «L'Église, à mon sens, ne pourra pas rester toujours divisée. Cette séparation est une forme de blessure qu'il nous faut impérativement cicatrifier. Bien sûr, cette marche vers la véritable unité chrétienne que le pape a lui-même appelée de ses vœux comportera des sacrifices, mais elle est essentielle. L'idée selon laquelle les orthodoxes et les protestants doivent impérativement venir à nous est à bannir. Nous devons, nous, catholiques, faire aussi une partie du chemin et accepter des sacrifices, sans céder sur la doctrine fondamentale de la foi. Ne nous leurrons pas: par définition, l'unité sera coûteuse. Mais nous devons être prêts à en payer le prix.»

Ce serait un jour nouveau, non seulement dans la vie de l'Église mais dans l'histoire de l'humanité, que celui où tous les chrétiens réaliseraient une union, dans la diversité des cultures et des traditions. Il faut payer le prix auquel fait allusion M^{re} Quinn pour mettre un terme au scandale de la division entre ceux qui s'identifient sérieusement comme disciples de Jésus.

Fermer les ambassades du Vatican

L'un des anachronismes qui alourdissent le fonctionnement de notre Église, c'est l'existence, dans pratiquement tous les pays du monde, des nonciatures et autres ambassades du Vatican auprès des gouvernements civils. Il s'agit d'un héritage des siècles passés où le pape était un chef d'État, les États pontificaux englobant une bonne partie de ce qui est aujourd'hui l'Italie. Pendant longtemps, le pape sacrifiait les empereurs et partageait avec eux un pouvoir politique très réel.

Ces temps sont complètement révolus. Et les diplomates du Vatican sont aujourd'hui un obstacle à la liberté d'action des évêques locaux et des conférences épiscopales. Ils ont entre autres un pouvoir nuisible dans le choix et la désignation des nouveaux évêques. Ce qui nous place à des années-lumière des origines de l'Église, où les chrétiens de la base élaient leurs évêques.

Les ambassadeurs du pape constituent aussi un obstacle à l'unité des chrétiens. Elles sont la négation absolue du *primus inter pares*!

Dans plusieurs régions du monde occidental, l'avenir de l'Église dépendra du nombre de croyants, laïcs, prêtres et évêques qui se manifesteront, fût-ce à la onzième heure, pour revendiquer leur liberté dans la foi

Réplique au D^r Julien Poitras

Urgences: l'intérêt des patients doit primer sur les intérêts corporatistes

RENALD DUTIL
Président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Dans une lettre ouverte au *Devoir* publiée le jeudi 4 juillet, le D^r Julien Poitras accuse la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) d'avoir contribué «au sous-développement» de la médecine d'urgence au Québec et d'avoir amélioré les conditions de rémunération dans les cabinets au détriment de celles accordées à la pratique dans les salles d'urgence.

Ces affirmations occultent les nombreuses mesures passées et présentes qu'a prises la FMOQ pour améliorer ce secteur de soins.

Le D^r Poitras, membre de la Fédération des médecins spécialistes et non de la FMOQ, préside une association non syndicale, l'Association des médecins d'urgence du Québec (AMUQ), qui regroupe une minorité des omnipraticiens qui travaillent dans les salles d'urgence. Cette association semble s'être récemment donné un nouveau programme politique, celui de se créer une représentation syndicale hors FMOQ afin de lui permettre de négocier elle-même les conditions

d'exercice de ses membres. Les quelque 1800 omnipraticiens qui travaillent dans les salles d'urgence du Québec ne lui ont jamais accordé un tel mandat. Je regrette que l'AMUQ utilise le contexte difficile que connaissent le personnel et les patients de 11 salles d'urgence d'hôpitaux régionaux et ruraux pour faire mousser ses intérêts corporatistes.

Depuis plusieurs années, la FMOQ a fait des démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour améliorer les conditions de pratique à l'urgence et régler les problèmes organisationnels. Malgré les divers forums sur les urgences et les 30 comités qui en ont découlé, de nombreuses salles d'urgence offrent encore un milieu pitoyable aux patients qui y séjournent, de même qu'aux médecins et aux autres membres du personnel qui y travaillent: pénurie aiguë d'infirmières, locaux inadéquats, voire insalubres parfois, pénurie de ressources en amont et en aval de la salle d'urgence où on pourrait diriger rapidement la clientèle pour un suivi. Il ne faut pas s'étonner

que les médecins désertent ce milieu de soins. La seule amélioration de la rémunération ne suffira pas. Il faut assainir ce milieu.

Sur le plan conventionnel, la FMOQ a fait de nombreux efforts pour redresser la rémunération des médecins qui exercent dans les salles d'urgence. En 1998, elle a négocié un nouveau mode de rémunération plus adapté à cette pratique. Malgré les compressions budgétaires et les faibles augmentations de l'enveloppe budgétaire allouée à la rémunération des omnipraticiens, la rémunération moyenne versée à un médecin pour ses activités à la salle d'urgence a été majorée de 39,4 % entre 1998 et 2001.

Aucun autre secteur de pratique n'a reçu d'augmentations comparables. Ce redressement était nécessaire, mais il a fallu le faire par des mécanismes de péréquation au détriment d'autres secteurs, notamment des cabinets privés. Le ministère a refusé d'injecter les crédits additionnels et proportionnels aux augmentations que la FMOQ a voulu affecter à la rémunération dans les salles d'urgence. D'autres efforts devront

être faits. Cependant, dans le juste partage des crédits obtenus à l'arraché, la FMOQ doit aussi tenir compte d'une rémunération équitable pour tous ses membres. La prise en charge et le suivi des clientèles vulnérables dans les cabinets privés et les CLSC est actuellement l'une des activités les moins bien rémunérées.

L'urgence, un champ d'exercice du médecin de famille

La FMOQ a toujours considéré le travail à la salle d'urgence comme une activité importante du médecin de famille. Contrairement à ce qu'affirme le D^r Poitras, la FMOQ n'a jamais découragé certains médecins omnipraticiens d'y consacrer l'essentiel de leur pratique. De nombreuses activités de formation continue ont été organisées par la FMOQ afin d'accroître la formation des omnipraticiens en médecine d'urgence.

De multiples démarches ont été faites pour intégrer dans le programme de résidence en médecine familiale des stages de formation dans les salles d'urgence d'hôpitaux régionaux et éloignés afin de rassurer les jeunes omnipraticiens face à cette pratique.

À ce jour, plus de 1800 omnipraticiens intègrent cette activité à leur pratique de médecin de famille, et ce, pendant plu-

sieurs années. Ils constituent la base des équipes de médecins à l'urgence, surtout dans les hôpitaux régionaux et ruraux.

L'intransigeance de certains milieux, à laquelle l'AMUQ n'est pas étrangère, a forcé plusieurs de ces médecins de famille à délaisser la salle d'urgence. Une telle attitude a sans doute contribué à démotiver certains médecins de famille compétents à exercer à la salle d'urgence de leur hôpital, aggravant ainsi les pénuries de certains hôpitaux.

Ce ne sont pas les 94 salles d'urgence qui sont en crise mais 11 d'entre elles, dont certaines sont en voie de résoudre ce problème. Des mesures rapides et ciblées doivent certes être apportées dans ces hôpitaux car il est inadmissible pour la population de ces milieux qu'il y ait rupture de services. La FMOQ s'y active. Mais elle est loin d'être la seule organisation interpellée. Plutôt que de se réfugier derrière une loi spéciale, le gouvernement devrait plutôt mettre en place des mesures concrètes et permanentes, sans improvisation, et y affecter les ressources requises. Quant à l'AMUQ, je l'invite, dans le contexte actuel, à oublier ses intérêts corporatistes et à faire preuve de plus d'objectivité. Sa contribution pour assainir ce milieu serait d'autant plus crédible et appréciée.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (spectacles); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Jean-Pierre Lequait, Stéphane Ballargen (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Montpetit (films), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commissaire); Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Cécile Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ORGANES

Plus de 700 des 900 personnes nécessitant une greffe au Québec sont en attente d'un rein

SUITE DE LA PAGE 1

donneurs par million, ce qui en fait l'un des taux les plus faibles de tous les pays industrialisés.

«Si on se compare à l'Espagne et au Portugal, où le taux atteint 30 donneurs par million d'habitants, nous sommes très en retard. Il y a encore beaucoup de travail à faire ici pour atteindre ces objectifs, et encore plus dans le reste du Canada», affirme Donald Langlais, directeur général de Québec Transplant.

Bref, si l'on peine tant à trouver des donneurs ici, c'est que le système hospitalier est toujours peu organisé pour identifier les donneurs potentiels. En Espagne, un responsable de l'identification des donneurs potentiels est présent dans chaque hôpital pour pouvoir référer à temps les donneurs ou leurs familles aux programmes de greffe.

«Ici, les hôpitaux n'ont pas toujours le personnel requis pour identifier des donneurs potentiels et rencontrer les familles. Des patients morts cérébralement, qui pourraient être des candidats, sont souvent débranchés avant qu'on considère le don d'organes», soutient le porte-parole de Québec Transplant.

Pas étonnant, donc, que le cœur greffé au petit Émile, âgé de deux ans, soit parvenu de l'État du New Jersey. D'emblée, la probabilité de trouver un donneur pour un enfant aussi jeune est très limitée, affirme M. Langlais. Compte tenu de l'état précaire de l'enfant, qui survivait grâce à un cœur mécanique depuis 103 jours, il a fallu inscrire Émile sur la liste prioritaire des programmes de dons d'organes des autres provinces canadiennes et du programme américain.

Selon Québec Transplant, 23 enfants sont actuellement en attente d'un organe au Québec, dont trois pour des cœurs, un pour un foie et 19 pour des reins. Chaque année, une poignée d'enfants font partie des 50 Québécois qui décèdent avant qu'on ait réussi à leur trouver un donneur compatible.

Mince consolation, le Québec fait toutefois mieux que les autres provinces canadiennes. Selon M. Langlais, six infirmières viennent d'être formées pour faciliter les dons d'organes et identifier les donneurs potentiels dans six grands hôpitaux du Québec. Au cours des prochains mois, on espère étendre cette façon de faire à 20 autres hôpitaux en région.

Moins d'accidents, moins de donneurs?

On entend souvent dire que la chute marquée du nombre de décès sur nos routes a fait dégringoler le nombre de donneurs potentiels au Québec. Or les victimes de traumatismes par accidents de la route ou par suicide ne représentent que 20 % des donneurs cadavériques d'organes, souligne M. Langlais. Très souvent, les accidentés de la route présentent des dommages aux organes empêchant leur utilisation à des fins de greffe.

En fait, la moitié des donneurs sont aujourd'hui des patients victimes d'hémorragie cérébrale ou de traumatismes crâniens, et l'âge moyen des donneurs ne cesse d'augmenter. Il atteint aujourd'hui 47 ans.

Plus de 700 des 900 personnes nécessitant une greffe d'organe au Québec sont en attente d'un rein. Les délais d'attente pour cet organe atteignent d'ailleurs près de trois ans. Compte tenu de la demande, le tiers des greffes rénales sont maintenant faites à partir de donneurs vivants et le taux de survie atteint 98 % après un an. Pour le foie, le cœur et les poumons, les délais d'attente peuvent atteindre un an.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

va rester vigoureux même s'il y a un ralentissement économique», souligne François Cartier, éditeur chez Jobboom, qui tire chaque année une cinquantaine de publications reliées à l'emploi. «La demande est de plus en plus forte, et ce dans tous les secteurs d'activité.»

Mais il ne faudrait pas penser que le tout se fera sans effort. «Oui, nous avons la main-d'œuvre en quantité pour occuper les nouveaux postes, mais est-ce que cette main-d'œuvre aura les qualités nécessaires? Voilà le défi», souligne Agnès Maltais. En effet, 60 % des emplois qui seront offerts exigeront une formation professionnelle et technique acquise au secondaire ou au niveau collégial.

«Ce n'est pas nouveau, mais c'est encore plus vrai qu'il y a dix ou quinze ans», reprend François Cartier. Il y a une érosion des emplois qui ne nécessitent pas de formation spécifique, notamment à cause des nouvelles technologies de production. Prenons l'industrie du meuble, par exemple. Il y a 20 ans, une personne pouvait entrer dans une entreprise, apprendre sur le tas et espérer travailler toute sa vie au même endroit. Aujourd'hui, on demande au moins un DEP [diplôme d'études professionnelles] car, en plus du travail manuel, l'employé est assisté par des appareils automatisés et il doit savoir comment les faire fonctionner.»

EMPLOIS

Pour combler l'énorme demande, il faudra redoubler d'efforts, avertit le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher. «Il y a eu une hausse des demandes, mais il ne faut pas oublier que les techniques policières et les techniques infirmières gonflent un peu les chiffres. Il reste bien des places à combler dans les secteurs où on enregistre les plus fortes demandes de personnel.»

Collèges et établissements secondaires comptent ainsi des secteurs de formation professionnelle et technique où le taux de placement de leurs finissants est de 100 % mais où le nombre d'étudiants est toujours insuffisant. Tel est le cas en logistique du transport, en chimie, en multimédia, en informatique, en plasturgie, en production manufacturière et en aéronautique. «Malgré des campagnes répétées, on ne réussit pas à attirer assez de garçons et de filles dans nos programmes», constate M. Boucher.

La ministre Maltais croit que la nouvelle politique de formation continue et de formation pour adultes de son gouvernement permettra justement de remédier à la situation. «Mais il ne faut pas oublier que 45 000 personnes sortent chaque année avec un diplôme technique ou professionnel alors qu'elles étaient 12 000 au début des années 90. On commence à voir les fruits de nos efforts. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au début qu'on a une formation de base, les perspectives d'emploi sont plus larges.»

Cela dit, 25 % des nouveaux postes exigeront une formation universitaire. «Et le taux de placement et les salaires sont toujours plus élevés avec un tel diplôme», précise François Cartier. De multiples occasions se présenteront également pour ceux qui sont intéressés par un poste de gestion.

En plus d'une réduction du taux de chômage, Hélène Bégin souligne que la rareté de la main-d'œuvre qualifiée aura un effet bénéfique sur les salaires. «Actuellement, la rémunération hebdomadaire augmente d'environ 2 % par année et elle devrait augmenter plus rapidement au cours des prochaines années. Les augmentations de salaire seront encore plus généreuses dans les secteurs où on a de la difficulté à embaucher [...] En fait, le bassin de la main-d'œuvre va rétrécir et cela va donner plus de choix à ceux qui cherchent un travail et plus de latitude à ceux qui veulent changer d'emploi.»

À plus long terme, cette rareté risque cependant de faire mal aux régions éloignées, soutient François Cartier. Il explique qu'en plus de vivre la dénatalité, les régions assistent à l'exode de leurs jeunes. Elles seront donc les premières à souffrir de la pénurie de travailleurs qualifiés. «D'ici 2013, il y aura une coupure entre l'offre et la demande d'emplois. Il y aura plus de gens qui vont sortir du marché qu'il y en a qui vont y entrer. Cela va aller en s'accroissant et, pour le moment, il n'y a pas de solution.»

ORPHELINS

Depuis 1991, 321 plaintes ont été déposées à la Sûreté du Québec pour agressions sexuelles

SUITE DE LA PAGE 1

d'attentats à la pudeur de 1954 à 1959.

Les deux individus sont invités à se livrer eux-mêmes aux autorités, sans quoi la police pourrait procéder à leur arrestation au cours de la semaine prochaine afin qu'ils comparaissent devant le juge. «Ce n'est pas dans notre philosophie de mener les gens. Ce sont des personnes âgées. Nous leur donnons une chance avant de faire exécuter les mandats d'arrestation», explique Yves Manseau, du MAJ, qui a intenté les poursuites criminelles au nom de deux orphelins de Duplessis.

Depuis 1991, 321 plaintes ont été déposées à la Sûreté du Québec pour agressions sexuelles et sévices corporels. Après enquête policière, le ministère de la Justice a décidé, en 1995, de ne pas engager de poursuites. L'attachée de presse du ministre Bégin souligne que les procureurs avaient longuement étudié les dossiers et jugé que les preuves étaient «insuffisantes» pour intenter des poursuites. «Si le Mouvement action justice et les orphelins détiennent de nouveaux éléments de preuve, nous les exhortons à nous les fournir», a ajouté la porte-parole du ministre de la Justice, Claude Potvin.

Le responsable du Mouvement action justice, Yves Manseau, précise que les deux plaintes privées ont été déposées sur la base des éléments d'enquête déjà existants. Il dénonce l'attitude du ministère de la Justice, qui a selon lui «joué la carte de l'inertie. Pendant 15-20 ans, on a laissé passer. Beaucoup de gens sont morts. C'est beaucoup plus difficile d'obtenir justice maintenant.»

Une étude commandée par la Commission du droit du Canada et publiée en 1998 souligne que les victimes rencontrées ont critiqué «de façon unanime les procureurs de la Couronne qui ont participé à l'enquête criminelle». En conclusion, on peut lire que «[les victimes] ont besoin d'entendre déclarer publiquement que le sort qui leur a été réservé était injuste et elles doivent être indemnisées afin que les années qui leur restent à vivre soient un peu plus faciles.»

Commission d'enquête

De telles poursuites privées visent, selon la porte-parole du MAJ, «à amener le dossier à un niveau où le gouvernement sera obligé de prendre ses responsabilités». Les orphelins demandent une commission d'enquête publique sur ces événements de la Grande Noirceur, enquête au terme de laquelle les victimes seraient dédommagées pour les sévices subis.

SUITE DE LA PAGE 1

Après 23 ans de croissance soutenue, le Festival de jazz, l'organisme sans but lucratif épaulé par l'empire Spectra, n'a pas de mal à trouver les fonds — publics et privés — pour satisfaire à ses besoins. La commandite de 400 000 \$ accordée cette année par Ottawa permettra de redessiner le parc d'amusement sur une période de trois ans. Mais l'opération ne coûtera pas 400 000 \$. Ce montant représente en quelque sorte un coût de base pour apposer son nom sur le site du festival. Bien que la commandite du fédéral soit associée au parc, une partie des fonds sera utilisée pour financer d'autres activités. Une pratique courante, nuance Jacques-André Dupont, vice-président au marketing pour le Festival de jazz.

C'est à M. Dupont que revient la tâche de «vendre» le festival à d'éventuels partenaires d'affaires. Que leur présente-t-il? «Une grande fête d'animation urbaine consacrée à la musique.» Les commanditaires sont preneurs pour cette fête urbaine et cette kermesse du jazz qui la soutient. À titre d'exemple, la chaîne Starbucks est entrée dans la danse cette année. Son implication demeure modeste (elle offre des cafés glacés embouteillés) mais permet toutefois au festival de s'afficher dans les cafés Starbucks à travers 43 États américains.

General Motors a déboursé huit millions pour obtenir le titre de commanditaire principal en vertu d'un contrat de cinq ans qui culminera en 2004, lors du 25^e anniversaire de l'événement. Le constructeur de voitures, en mal de visibilité positive au Québec (souvelez-vous de Boisbriand), se dit très satisfait de son implication. Mais il est encore trop tôt pour parler

d'après que les poursuites judiciaires eurent été écartées par le ministère de la Justice en 1995, des négociations ont eu cours entre le Comité des orphelins institutionnalisés de Duplessis et le gouvernement. En juin 2001, le gouvernement Landry et le comité ont conclu une entente prévoyant l'indemnisation d'une partie des orphelins à hauteur de 37 millions.

Ce programme national de réconciliation ne dédommage que les orphelins internés sous de faux diagnostics de maladies mentales. Il n'y est pas question d'indemniser les victimes d'agressions sexuelles et de sévices corporels, pas plus que les personnes placées ailleurs qu'en institution psychiatrique.

«Partout ailleurs au Canada, les agresseurs ont été accusés et il y a eu des enquêtes publiques. Cela a été le cas à Mount Cashel, à King Clear au Nouveau-Brunswick... Ici, rien», souligne Yves Manseau.

Le porte-parole du MAJ qualifie l'entente de «grosse opération de camouflage». Selon lui, il y aurait eu «convergence entre l'État et l'Église sur la question des orphelins de Duplessis. Le politique s'est mêlé du judiciaire.»

Les 222 orphelins qui se sont partagé 4,7 millions en vertu de ce programme se sont par le fait même engagés à ne pas intenter de poursuites au civil. Cette clause ne les empêche toutefois pas de déposer des poursuites privées au criminel. Une telle démarche n'implique pas de compensation financière.

Les représentants des orphelins estiment que de 250 à 460 d'entre eux sont encore vivants, sans compter quelque 500 «orphelins agricoles», placés dans des familles d'agriculteurs pour y travailler.

Le MAJ entend poursuivre le travail judiciaire pour retracer les agresseurs encore en vie et les faire accuser. «On va continuer l'enquête avec les moyens qu'on a.»

L'organisme s'attelle maintenant aux plaintes de 17 orphelins placés au pensionnat des frères de la Miséricorde à Huberdeau, dans les Laurentides.

De simples citoyens peuvent intenter des plaintes privées, en vertu de la common law britannique, lorsque le procureur général refuse de le faire. Il y a quelques années, un des orphelins s'était prévalu de cette disposition du Code criminel et avait porté plainte pour attouchements sexuels contre Georges Burton, qui fait l'objet d'une autre plainte aujourd'hui. Ce dernier avait alors plaidé coupable mais n'avait pas été emprisonné. Il a été plaidé sous contrôle judiciaire pendant deux ans, après que le procureur de la Couronne eut repris le dossier.

JAZZ

d'un renouvellement de la commandite. Jacques-André Dupont s'attellera à la tâche dès 2003 pour ne pas être pris de court au lendemain du 25^e anniversaire.

Dans le respect de sa tradition, le festival ne permet aucune sollicitation directe auprès des festivaliers, bien que la pollution visuelle soit de plus en plus épaisse sur son site. GM offre cette année un service de poussettes, établissant ainsi un genre de parallèle avec son secteur d'activité primaire, les transports. C'est l'essence même de la philosophie d'un organisme sans but lucratif: offrir à ses festivaliers un service complémentaire de plus par l'entremise de ses généreux commanditaires. «Tout ce qu'on trouve sur le site a une raison d'être reliée au festival», dit M. Dupont. On veut que les gens se sentent libres, qu'ils ne se promènent pas comme dans un salon, à ramasser des pamphlets publicitaires.»

Le Festival de jazz tire de la commandite environ 6,4 millions de dollars, soit 40 % de son budget annuel, une proportion demeurée stable au fil des ans malgré les nombreux soubresauts occasionnés par le retrait progressif du fabricant de cigarettes du Maurier. En l'an 2000, le commanditaire principal du festival avait abandonné son titre à General Motors dans la foulée de l'adoption des lois antitabac. Du Maurier est tombé au rang de commanditaire n° 3, derrière Labatt, et devra se retirer totalement du paysage au terme de l'édition 2003. L'entrée en vigueur du règlement fédéral sur le tabac, en octobre 2003, chassera d'ailleurs toute l'industrie du tabac du paysage de la commandite.

M. Dupont ignore comment le festival va pouvoir se débrouiller sans du Maurier. «Il va falloir qu'on soit inventifs.» D'autres entreprises ont déjà pris la relève du tabac, entre autres des sociétés d'État comme la SAQ, mais il n'en demeure pas moins que le

festival n'a pas retrouvé tout l'argent perdu dans l'aventure du tabac, précise Jacques-André Dupont.

Contrairement aux craintes exprimées à l'époque par ses dirigeants, le Festival de jazz a su se tirer d'affaire malgré la tourmente. Le lobby des grands événements a exigé et obtenu un moratoire qui a permis au Festival de jazz d'empocher une commandite moins élevée de du Maurier pour la période 2001-03 tout en recevant de l'argent neuf de la Société des événements majeurs internationaux du Québec (SEMIQ), qui redistribue des fonds publics depuis sa création, en mars 2000. La SEMIQ trouve une partie de ses origines dans la disparition de la commandite du tabac. Entre 2000 et 2003, elle aura versé au bas mot 3,7 millions au Festival de jazz. Mais cette contribution est comptabilisée comme une subvention, non comme une commandite.

Le FJM n'est pas à plaindre en matière de subventions. Cette année, il a reçu 2,46 millions en fonds publics (y compris 1,46 million de la SEMIQ), ce qui représente 15 % de son budget. Encore là, les proportions restent inchangées. Le profil des bailleurs de fonds est par contre en évolution. Le festival a fait part de ses inquiétudes lorsque le défunt Conseil des arts de la CUM s'est retiré en 1999, occasionnant ainsi un manque à gagner de 25 000 \$. Il a angossé lorsque la subvention de Patrimoine Canada est tombée à 75 000 \$ l'an dernier, comparativement à 265 000 \$ en 1994. Une fois ventilés, les chiffres démontrent que les trois paliers de gouvernement n'ont pas abandonné le festival. S'il obtient moins d'argent qu'auparavant pour son visage culturel, il en reçoit davantage pour son potentiel économique et touristique. Des milliers d'enfants bondissant sur un pneumatique tout neuf vous le confirmeront.

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

CE MIDI: Entrée + bœuf de cerf rouge du Québec, salsa de tomates et oignons nouveaux + dessert • 18 \$

CE SOIR: Jack Peacker and Moon Shadow, 19h • Vanessa Rodrigues Trio, 23h

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com